



nnovation

Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation



Sommaire

EDITO	4
J'évalue, tu évalues, nous évaluons	4
DOSSIER DU MOIS	5
L'évaluation au cœur des débats	5
NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX	8
Peut-on encore parler de « Contrats à Impact Social » en France ?	9
La finance s'engage dans l'Impact positif	11
Nouveaux modèles socio-économiques, soyons pragmatiques!	12
En Allemagne, 40 milliards d'euros pour l'accompagnement social de la transition énergétique	15
Agripreneurs : une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles en Afrique	16
La Banque Mondiale s'inquiète de la stagnation des pays les moins avancés	17
La loi « Rana Plaza » peine à porter ses fruits	18
L'ESS EN MOUVEMENT	20
Le boom des recettes d'activité : quelles conséquences pour le secteur associatif ?	21
La Croix-Rouge française se dote d'un accélérateur d'innovation sociale	24
Le Revenu de transition écologique réconcilie social et environnement	25
Le revenu universel peut-il éradiquer l'extrême pauvreté ?	26
RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES	28
RSE en open source pour améliorer le dialogue avec les parties prenantes	29
Retour sur le Forum Mécénat & Territoire de Metz	30
Le réchauffement climatique toujours plus présent aux Assemblées Générales des entreprises	36
Bosch, un industriel visant la neutralité carbone dès 2020	37



TRANSFORMATION DIGITALE	38
Les patrons de grands groupes préoccupés de stratégie globale avant l'impératif du digital	39
Le « micro-don » à la caisse, un usage qui émerge en France	40
MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES	42
Chiffre du mois : 2009 dossiers déposés à la Médiation du Crédit en 2018	43
Le pro bono : une opportunité globale d'engagement et de co-développement par les acteurs public agents	
L'OCDE alerte sur la qualité des emplois	45
7 types de TPE selon les modalités en temps de travail	48
TERRITOIRES INNOVANTS	50
La Rencontre « Ensemble, valorisons les territoires ! »	51
Exemple inspirant : Envies d'Alliances – Pays d'Aix Associations	52
Exemple inspirant : Club FACE Paris	53
La Journée des initiatives territoriales pour l'emploi	54
Le succès des Territoires zéro chômeurs de longue durée	55
A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement	58
Rapport de l'IPBES sur la biodiversité : alerte rouge	59
Le recyclage mondial bouleversé par la Chine	60
Union Européenne : les émissions de gaz à effet de serre ont diminué fortement en 2018	61
Emissions de méthane : une croissance inquiétante et inexpliquée	63
POUR ALLER PLUS LOIN	66
Evènements clés	67
A découvrir	68





EDITO

J'évalue, tu évalues, nous évaluons

L'évaluation de l'impact des actions, des projets ou des partenaires est à la mode. Tout le monde en parle mais personne n'a la même compréhension de cette notion ni souvent les mêmes objectifs d'utilisation. Le dossier de ce bulletin est donc consacré à commencer à préciser cette notion d'évaluation si souvent convoquée. Ainsi notre partenaire « Les entreprises pour la Cité » y fait référence dans son article publié dans ce bulletin et au titre stimulant « Peuton encore parler de contrats à impact social en France ? ».

Parmi les nombreuses informations publiées dans ce bulletin d'avant l'été plusieurs méritent d'y porter une attention particulière. Et tout d'abord la récente décision de l'Allemagne de consacrer 40 milliards d'euros pour l'accompagnement social de la transition énergétique de ses 4 grandes régions productrices de charbon. Il s'agit d'un premier pas structurel et concret pour sortir du charbon et ainsi réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre du pays conformément aux engagements de l'Accord de Paris. Cette mesure préfigure ce que devrait être la grande loi sur les aides structurelles récemment annoncée par le gouvernement allemand.

Une autre actualité sociale, hélas moins encourageante, ressort des dernières prévisions économiques de la Banque Mondiale qui s'inquiète de la stagnation des 43 pays les moins avancés. Nous nous étions sans doute un peu vite habitués à voir le nombre de pays pauvres se réduire

ses dernières années mais il semble bien que le « dernier carré » soit beaucoup plus difficile à circonscrire. Une raison pour la communauté internationale d'y consacrer plus d'efforts.

Nous remercions notre partenaire contributeur Admical qui nous livre dans ce bulletin un retour fort intéressant sur la Forum Mécénat et Territoires qui s'est tenu à Metz au mois de juin dernier. Nous remercions également les autres contributeurs – ISBL Consultants, André Letowski – et Pro Bono Lab qui revient sur le rôle du pro bono pour recréer du lien entre citoyens et puissance publique.

Enfin deux bonnes nouvelles avant les congés d'été. D'abord et alors que nous observons que les questions environnementales entrent de plus en plus dans les assemblées générales des grandes entreprises, nous revenons sur la décision récente du groupe Bosch de viser la neutralité carbone de ses activités dès 2020. Une perspective vertueuse s'ouvre qui devrait donner des idées à d'autres groupes dans un contexte global en Europe en 2018 de forte diminution des émissions de gaz à effet de serre. Autre bonne nouvelle, le succès des 10 territoires expérimentaux zéro chômeur longue durée lancés à l'origine par ATD Quart Monde qui ont, en moins de deux ans, créé plus de 800 emplois. Nous vous souhaitons un bel été et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée.

Bernard SAINCY





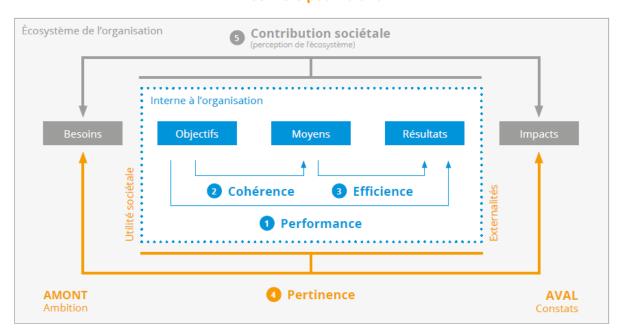
Dossier du mois

L'évaluation au cœur des débats

Il existe aujourd'hui une forme d'injonction à l'évaluation, mais quel est donc cet exercice dont beaucoup parlent sans réellement savoir ce qui se cache derrière ?

S'il y a une expression à la mode, c'est bien la notion d'évaluation qui est censée qualifier l'impact des actions. Mais derrière cette notion « valise », il existe une multitude de concepts différents¹

Les mots pour le dire



Commençons par le commencement : l'évaluation n'est pas l'audit, c'est-à-dire un contrôle de résultats comparés à une norme préétablie, c'est la capacité à relire et relier le cheminement d'une action pour en étudier les résultats, et les spécificités.

Ensuite soulignons l'importance de la sémantique pour appréhender l'évaluation. Le schéma "les mots pour le dire" précise les 6 notions indispensables à comprendre pour mener une démarche d'évaluation.

¹ <u>Référentiel « évaluation de l'utilité sociétale des partenariats »</u> (Le RAMEAU, 2015)

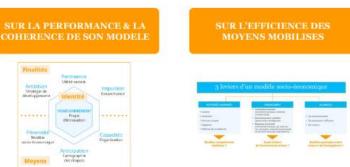




Dossier du mois

Les trois modes d'évaluation





Rappelons ensuite qu'il existe trois formes d'évaluation complémentaires :

- L'évaluation de la performance, de plus en plus inspirée des méthodes de Responsabilité Sociétale des Organisations. D'un point de vue international, cette évaluation peut être mise en perspective grâce aux ODD – Objectifs de Développement Durable, signés à l'ONU en septembre 2015².
- L'évaluation de la pertinence, souvent qualifiée de mesure d'impact. Cette forme d'évaluation en émergence depuis une décennie reste encore en construction collective. Si différentes méthodes existent (SROI, coûts publics évités, approche coûts-bénéfices ...) chacune présente ses limites, et il n'existe pas de référentiel universel. C'est un véritable défi collectif que d'avancer sur ce chemin au travers de démarches apprenantes multi-acteurs³.

L'évaluation partenariale, qui se développe depuis quelques années, n'a pas pour vocation de faire un simple bilan d'une relation mais bien d'identifier ce qu'elle a produit à la fois pour chacun des partenaires, mais aussi pour le(s) territoire(s) d'implantation et les bénéficiaires visés par l'action commune⁴. Cette évaluation peut être un véritable travail de valorisation du chemin parcouru.

Insistons enfin sur le fait qu'avant de pouvoir évaluer quantitativement, encore faut-il que la solution soit déjà en phase de déploiement⁵. Il est inutile, voire contreproductif, de vouloir évaluer une démarche d'expérimentation de la même manière selon sa phase.

⁵ <u>Guide « L'investissement sociétal en actions !</u> (AG2R LA MONDIALE - Le RAMEAU, Octobre 2018)





² « <u>Appropriation des ODD par les acteurs non étatiques</u> » (Comité 21, juillet 2018)

³ Note sur la performance des organisations (Le RAMEAU, janvier 2018)

⁴ Evaluer son projet : <u>plateforme « l'innovation territoriale en actions ! »</u>

Dossier du mois

Le chemin de l'innovation sociétale



Ainsi, selon l'étape du cheminement, l'évaluation peut prendre différentes formes : <u>se conter</u> d'abord pour faire le récit d'un chemin parcouru, <u>se compter</u> ensuite pour mesurer le niveau de maturité d'un sujet puis seulement <u>compter</u> lorsque la phase de déploiement est engagée⁶. Il n'est pas inutile pour bien comprendre ces différentes phases de se référer au « chemin du médicament » qui définit avec précision les phases d'émergence puis de développement d'un traitement thérapeutique.

Fort des avancées des démarches d'évaluation depuis 2015, Le RAMEAU publiera le 5 novembre prochain le référentiel "nouvelles pratiques d'évaluation partenariale" qui fera l'état des lieux des démarches innovantes. D'ici-là n'hésitez pas à découvrir les outils issus des pratiques des pionniers que notre laboratoire de recherche empirique a capitalisé au service des organisations et des territoires.

Ce nouveau référentiel va intégrer des éléments de travaux menés par l'Observatoire des partenariats, à l'instar de la banque d'études de cas partagée en open source à partir de septembre 2019.

Dans le cadre de son programme quinquennal IMPACT7 2018 – 2022, l'Observatoire étudie les impacts générés par des alliances entre acteurs différents (entreprise, association, structure d'intérêt général, acteur public ...). Dans un premier temps, les Ateliers de regards croisés entre chercheurs et praticiens8 ont étayé l'hypothèse initiale : les alliances seraient source de confiance, de performance et d'innovation entre les organisations. Depuis le mois de juin 2019, le programme rentre dans sa phase d'études quantitatives auprès de citoyens, d'élus, de dirigeants d'entreprises et de responsables associatifs.

⁸ http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2019/03/ObsPartenariats-EtudeExploratoire-Programme IMPACT-vf.pdf





⁶ <u>Livre « l'alchimie du bien commun » (</u>Fondation pour la Co-construction du bien commun, octobre 2018)

⁷ http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2019/03/LR ObsPart-Pr%C3%A9sentation-Programme-Impact.pdf



PEUT-ON ENCORE PARLER DE « CONTRATS A IMPACT SOCIAL » EN FRANCE ?	9
LA FINANCE S'ENGAGE DANS L'IMPACT POSITIF	11
NOUVEAUX MODELES SOCIO-ECONOMIQUES, SOYONS PRAGMATIQUES!	12
EN ALLEMAGNE, 40 MILLIARDS D'EUROS POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	15
AGRIPRENEURS : UNE NOUVELLE GENERATION D'ENTREPRENEURS AGRICOLES EN AFRIQUE	16
LA BANQUE MONDIALE S'INQUIETE DE LA STAGNATION DES PAYS LES MOINS AVANCES	17
LA LOI « RANA PLAZA » PEINE A PORTER SES FRUITS	18



Peut-on encore parler de « Contrats à Impact Social » en France ?

Par Alicia Izard, Les entreprises pour la Cité



En mars 2017, nous consacrions sur mecenova.org un premier article sur la création des Contrats à Impact Social, incarnation française des *Social Impact Bonds*, dispositif né au Royaume-Uni sept ans plus tôt. Depuis, nous avons signé deux autres papiers en février et mars 2018 pour questionner leur bilan 2 ans après leur arrivée en France, et leurs perspectives d'évolution à l'heure du French Impact. Le mois dernier, nous écrivions un nouveau dossier sur la mission lancée par Christophe Itier, avec en creux, une question de fond : peut-on encore parler de Contrats à Impact Social, sans travestir le concept initial des *Social Impact Bonds* ?

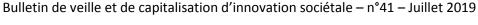
Pour comprendre nos questionnements actuels sur les Contrats à Impact Social (CIS), il faut remonter à l'origine des *Social Impact Bonds* (SIB), dont le premier concernait un programme de prévention de la récidive mis en place dans la prison de Peterborough au Royaume-Uni.

Le principe ? Une collaboration tripartite et contractuelle entre un investisseur privé, une structure à finalité sociale et l'Etat, autour d'un projet d'intérêt général. L'investisseur acceptait de financer l'expérimentation du projet – qui représentait à la fois un coût et un risque d'échec que l'Etat assumait de ne plus pouvoir se permettre – lequel devait avoir une vocation préventive plus que réparatrice. Des critères d'impact étaient établis en amont et le remboursement du financement par l'Etat dépendait de l'atteinte de ces objectifs à l'issue du projet expérimental, dont la date du terme était définie dans le contrat. En plus de cela, le contrat prévoyait une rémunération des investisseurs privés en fonction de l'impact social (et non économique) du projet, sur des taux encadrés. L'objectif du SIB était, in fine, de traduire l'expérimentation en une politique publique nationale en cas de réussite, sans avoir pris de risque financier au départ.

Opération a succès (le SIB britannique a permis une baisse du taux de récidive supérieure à l'objectif initial), le dispositif a depuis essaimé : aux Etats-Unis, au Canada et en Australie avant de s'étendre à près de 24 pays actuellement, touchant environ 1 million de bénéficiaires, pour un investissement global de 400 millions d'euros.

Quid de la France ? Le dispositif, qui nourrissait autant de fantasmes que d'inquiétudes dans le secteur de l'intérêt général, a été introduit en janvier 2016 par l'appel à projets lancé par le cabinet de Martine Pinville – alors secrétaire d'État en charge de l'ESS – et ouvert jusqu'en mars 2017. Il avait pour objet de « financer l'innovation sociale à travers des projets expérimentaux répondant à des problèmes sociaux mal couverts^[2]». Depuis, les Contrats à Impact Social ont fait parler d'eux, mais leur développement reste timide et le dispositif peu connu voire mal compris, et surtout très compliqué à mettre en œuvre. A date, seulement 6 contrats ont été signés (portés par l'Adie, la fondation des Apprentis d'Auteuil, Solidarités Nouvelles face au Chômage, et plus récemment Wimoov, la Cravate Solidaire et Article 1) sur une dizaine de labellisés suite à l'appel à projets de 2016/17.

Pour lever les freins à leur démocratisation en France, bien plus timide que dans d'autres pays, Christophe Itier a annoncé en mars dernier le lancement d'une mission dédiée au développement des CIS. Dirigée par Frédéric Lavenir (Inspecteur Général des Finances et président de l'Adie), elle intègre







des investisseurs, des pouvoirs publics – ministères et collectivités – ainsi que des évaluateurs, des organisations sociales et tiers-payeurs. Elle devra donner ses conclusions d'ici à juin 2019 et faire des propositions concrètes autour de trois objectifs majeurs :

- Rationaliser l'ingénierie structurelle et financière des CIS, via la simplification et/ou standardisation tant administrative que juridique des montages financiers publics/privés, et proposer toute mesure législative, réglementaire ou opérationnelle permettant de réduire les délais actuels qui s'étalent sur plusieurs années et les coûts de structuration d'un CIS, qui constituent les premiers freins à leur développement, et permettant le passage à l'échelle en matière de levée de fonds ;
- Elaborer et accompagner la diffusion d'une « boîte à outils » permettant aux acteurs de l'ESS comme aux tiers payeurs (Ministères ou collectivités territoriales), quel que soit leur langage, de s'approprier et de mobiliser plus facilement les CIS dans leurs champs de compétences ;
- Définir les conditions et modalités de mise en place d'un « Fond commun » mutualisant les mécanismes juridiques, fiscaux, budgétaires, comptables et opérationnels, tel qu'il en existe dans d'autres pays sous la forme « d'*Outcomes Fund* ».

On ne peut que se réjouir du lancement de cette mission et des ambitions qu'elle porte. Pourtant, il convient de s'interroger sur un certain nombre de spécificités françaises des Contrats à Impact Social. Tout d'abord, un élément semble manquer à la feuille de route de la mission : que doit-il se passer une fois le contrat terminé? Au Royaume-Uni, si les objectifs sont atteints à la fin du SIB, la puissance publique est censée reprendre le dispositif pour en faire une politique nationale. En France, rien n'est encore prévu, alors même que le premier CIS mis en place par l'Adie prend fin cette année. Le 26 mars dernier, Marc Olivier, Directeur financier de l'association, faisait part de son inquiétude en déclarant n'avoir aucune visibilité sur les financements possibles pour pérenniser et essaimer le programme après la fin du contrat. Un manque d'anticipation qui surprend, au regard des causes en jeu, des sommes investies et du temps d'ingénierie alloué au dispositif par les différents acteurs du CIS, mais aussi et surtout des attentes du secteur vis-à-vis de la prise en main par l'Etat du changement d'échelle des expérimentations réussies, et dont on se demande si la juste mesure a été prise.

Le deuxième point d'interrogation concerne l'arrivée de la philanthropie parmi les payeurs finaux du Contrat à Impact Social. En effet, pour compléter les apports financiers de l'Etat encore trop peu élevés au regard de l'investissement initial de tous les acteurs pour la mise en place de tels contrats, les fondatrices d'un cabinet de conseil en innovation sociale Marion de la Patellière et Pauline Heuzé, ont créé en 2017 le Fonds B. Financé par des philanthropes, dont le fonds de dotation d'Emmanuel Faber, il a pour vocation de compléter le financement final de l'acteur public pour les projets de taille significative, et peut être sollicité par les porteurs de projets en difficultés de payeurs finaux. Il a d'ores et déjà été intégré parmi ses payeurs finaux du CIS impliquant Article 1. Bien que pensée avec de louables intentions et venant répondre à un besoin urgent, cette initiative inédite et pour le moins inattendue pose question : quid de la capacité de la puissance publique à assumer financièrement de tels dispositifs ? Les fonds privés pourront-ils durablement pallier le manque d'engagement financier de celle qui fut longtemps la première garante de l'intérêt général ? Quelle responsabilité de l'Etat quant au remboursement de la prise de risque liée à l'expérimentation, laquelle est déjà prise en charge par les investisseurs privés au lancement du CIS ?

Au regard des deux spécificités citées précédemment, la question de savoir si l'on peut encore parler de Contrats à Impact Social, au sens définit par les *Social Impact Bonds* initiés ailleurs dans le monde – c'est-à-dire comme un ambitieux « outil de financement de l'innovation sociale ET de transformation des politiques publiques » – reste entière.





La finance s'engage dans l'Impact positif

Après l'investissement socialement responsable (ISR), l'heure est à la finance à impact positif. Selon le GIIN, le Global Impact investing network, le marché est en plein boom depuis son apparition il y a un peu plus de dix ans. Dans son dernier rapport d'avril 2019, il l'estime à quelque 502 milliards de dollars. Avec une nette prédominance du marché américain, qui concentre 60% des 1340 acteurs recensés comme ayant une pratique dite « d'Impact investing ».

La France, et plus généralement l'Europe, suivent le mouvement. Des pionniers comme Citizen Capital aux banques classiques comme BNP Paribas en passant par des fonds de pension comme PGGM, des sociétés de gestion comme Sycomore ou M&G Investments... les acteurs financiers clament désormais que l'avenir de la finance durable est dans l'impact positif des investissements sur l'économie réelle, les hommes et la planète ...

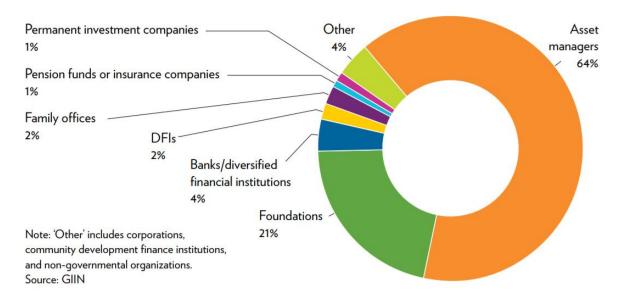


Figure: typologie des acteurs de l'Impact investing

Il ne s'agit plus simplement à montrer que l'activité menée ou financée n'a pas induit un impact négatif à la planète ou à la société. Il faut prouver qu'elle apporte des effets positifs (en contribuant à développer la biodiversité, les énergies propres, l'accès à la santé ou l'insertion des personnes éloignées de l'emploi par exemple), les quantifier et les projeter dans l'avenir. Une ambition qui permet de redonner du sens à un secteur en quête de respectabilité auprès d'une population de plus en plus en demande de transparence sur la gestion de son argent et de son allocation vers l'économie réelle et durable.

Il n'existe pas à ce jour de définition officiellement actée de la finance à impact. Pour autant, quelques éléments clés se dégagent pour en délimiter les contours. L'intention d'abord : le financement ou l'investissement dans une activité doit être motivé par l'objectif de contribuer à réduire ou résoudre un problème social ou environnemental et non par le seul rendement financier, même si celui-ci reste





recherché. Pas question de philanthropie ici. L'additionnalité ensuite : il va falloir montrer que cet impact n'aurait pas été possible sans le financement ou l'investissement dans l'activité. Cela suppose à la fois de la transparence et des outils de mesure (sur les bénéfices et les bénéficiaires), deux autres éléments clés de la finance à impact pour assurer sa crédibilité et son efficacité.

Comme pour la finance verte, une clarification s'impose. Elle permettra de « garantir le changement d'échelle de la finance à impact sans lui faire perdre son intégrité », souligne le GIIN. Sans oublier d'offrir une meilleure évaluation du marché. Le GIIN précise que son estimation du marché comprend une marge d'erreur de plus ou moins 10 % du fait de l'interprétation laissée aux investisseurs sur ce qui relève de l'Impact investing ou non. Le cas le plus parlant étant les Green bonds ou les investissements dans les énergies renouvelables que les investisseurs peuvent circonscrire à la seule finance verte sans l'intégrer dans leur déclaration d'Impact investing.

Plusieurs projets en cours tentent donc de clarifier la donne. Le Global Impact Investing Network, qui fait référence sur la question au niveau international, vient de publier un travail dans lequel il essaie de définir plus précisément ces différents éléments au cœur de l'Impact investing et leur portée. Autre projet international porté par les poids lourds du secteur (GIIN, PRI, UNEP-FI, GRI, SASB), celui de l'Impact management project qui travaille plus spécifiquement à établir un consensus sur la mesure plus complexe que pour la finance verte car touchant à des problématiques multiples, notamment sociales, plus difficiles à évaluer - et le reporting.

Au centre de ces travaux : les ODD, les objectifs de développement durable. Ils fournissent un cadre commun aux investisseurs et aux émetteurs (les entreprises) pour évaluer leur contribution aux grandes priorités d'un développement économique respectueux des hommes et de la planète définies par consensus dans le cadre onusien. Il manque à ce jour quelque 3 000 milliards de dollars (essentiellement dans les pays en développement) par an pour espérer atteindre les 17 ODD, selon l'ONU. L'engouement pour la finance à impact positif montre la voie. 9

Nouveaux modèles socio-économiques, soyons pragmatiques !



Il n'y a pas que le numérique dans la vie! Même si les usages sont profondément transformés par les formidables apports concrets du numérique, et que les investissements en « infrastructure » sont colossaux, il n'est pas cohérent de se limiter à

analyser que cela. C'est comme si, au moment de la 1^{ère} révolution industrielle, l'économie d'alors s'était limitée à la construction des lignes de chemins de fer et à leur utilisation.

⁻ https://www.novethic.fr/actualite/finance-durable/isr-rse/l-impact-positif-nouveau-graal-de-la-finance-147211.html





⁹ La finance s'engage dans l'impact positif – pour en savoir plus :

⁻ https://thegiin.org/assets/Sizing%20the%20Impact%20Investing%20Market_webfile.pdf

^{- &}lt;u>https://thegiin.org/characteristics</u>

Attention que l'arbre ne cache pas la forêt! Alors comment élargir le débat? Une fois encore l'actualité « discrète » en donne des clés de lecture pour ceux qui savent lire les « signaux faibles ».

Du côté des structures d'intérêt général, après <u>l'Assemblée Générale du FONJEP</u> qui a partagé les résultats de différents <u>travaux de recherche sur les spécificités des modèles socio-économiques associatifs</u>. De plus, <u>PIE, l'ADASI et Le RAMEAU ont expérimenté de nouveau outils</u> au service des structures d'intérêt général de terrain. Le partage d'expériences et la capitalisation des pratiques innovantes permet en effet d'outiller les acteurs de terrain, mais aussi les têtes de réseau au travers <u>de « parcours d'expériences »</u> tels que celui réalisé durant 9 mois avec 12 têtes de réseau de proximité (régionales ou départementales). Les enseignements sont éclairants. Le 5 septembre prochain lors du Forum Mondial Convergences, seront lancés un référentiel sur les modèles socio-économiques d'intérêt général publié chez Juris Associations, ainsi qu'un MOOC réalisé en partenariat avec l'ESSEC.

Du côté des investisseurs sociétaux publics et privés, les avancées sont aussi significatives. Qu'il s'agisse des formes d'accompagnement, des modes d'investissement, des capacités d'articulations avec les territoires ou des nouveaux modes d'évaluation et de valorisation, le <u>Cercle des « investisseurs sociétaux »</u> initié par la Caisse des Dépôts en partenariat avec Le RAMEAU éclaire sur les nouvelles pratiques. Au-delà de l'interconnaissance et de l'émergence de nouveaux dialogues avec les accompagnateurs et les territoires, ce sont de nouvelles solutions telles que le nouveau fonds d'ingénierie pour le changement d'échelle de l'innovation sociétale qui naissent des démarches de coconstruction entre « pairs pionniers ».

Du côté des entreprises, elles sont aussi à la manœuvre. Elles avancent à grands pas. Il ne s'agit pas seulement de nouvelles démarches d'engagement des grandes entreprises, mais aussi de celles des PME qui co-construisent territorialement de véritables réponses concrètes aux besoins locaux. Le voyage d'étude réalisé à Montargis à l'initiative du groupe A-BELL du Cercle RSE & Partenariats illustre parfaitement comment certaines entreprises transforment leur propre modèle socio-économique pour devenir des moteurs de la transformation sociétale.

Du côté des institutions, les lignes bougent également à un bon rythme. Cette semaine le Haut-Commissaire à l'ESS et à l'Innovation Sociale réunira les groupes de travail de la dynamique « 10% pour tout changer » pour un premier travail collectif. De son côté, Jacqueline GOURAULT recevra l'équipe de préfiguration de la Fondation des Territoires. Troisième exemple, Gabriel ATTAL, qui inaugurera le 5 septembre prochain le référentiel et le MOOC sur les modèles socio-économiques d'intérêt général, agit activement pour promouvoir et préserver un mécénat d'entreprise au service de l'intérêt général. Il est intéressant de souligner que ces trois dynamiques sont profondément complémentaires. Elles abordent chacune l'un des 3 angles d'une vision systémique. La première, par la priorisation des domaines, invite à se mobiliser sur les transformations structurelles à l'œuvre. La seconde rappelle l'importance de se doter d'une vision transversale des territoires pour appréhender le « 1er kilomètre » des besoins. La troisième met l'accent sur une catégorie particulière d'acteurs structurants pour l'avenir : les structures d'intérêt général.

Du côté des acteurs académiques, de nombreuses initiatives émergent pour valoriser le rôle des nouvelles alliances, troisième levier des modèles socio-économiques. Des exemples ? Le CRESO – Centre de Recherche sur l'Entreprenariat SOcial- de l'UCLY (Université Catholique de Lyon) rédige les Actes de son Colloque PART'Innov sur les impacts managériaux, AgroParisTech lance une chaire sur les nouveaux métiers de la co-construction territoriale et le Catalyseur de l'université Paul Sabatier à





Toulouse structure une réponse sur le rôle des acteurs académiques en matière de nouvelles alliances locales.

De leur côté, les territoires se préparent eux-aussi comme le montre la 5ème Rencontre des pionniers des Alliances en territoire ou la Rencontre nationale de l'ANPP. Une 3ème ingénierie territoriale, celle de la « catalyse territoriale » pour faciliter et animer la co-construction, se développe aux côtés de l'ingénierie de gestion et de celle du management de projet. Là encore, l'émergence de nouveaux modèles socio-économiques collectifs est inspirante pour comprendre les évolutions structurelles de notre écosystème.

Face à la convergence de toutes ces démarches, comment ne pas être enthousiaste sur notre capacité à inventer des modèles socio-économiques de demain pour un XXIème siècle plus équitable, fraternel et durable ? La condition sine qua non est de comprendre que loin de vouloir trouver LE modèle le plus performant, il nous faut définir collectivement LES modèles les plus pertinents. C'est dans ce sens que ceux qui proviennent de la (R)évolution numérique pourront être réellement au service de la coconstruction du bien commun. C'est en effet dans ce cadre que l'économie numérique révèlera son plein potentiel de valeur socio-économique.

Dans ce contexte Le RAMEAU insiste sur l'importance d'étudier particulièrement les modèles socioéconomiques des structures d'intérêt général. Ce sont par nature les plus complexes. En les comprenant bien, il est possible d'inventer des solutions qui sont utiles non seulement pour ces acteurs, mais plus largement pour tous les acteurs économiques publics et privés. Pour faire une comparaison, c'est comme l'AFM-Téléthon avec la médecine de demain. C'est parce qu'ils ont étudié les plus complexes des maladies rares qu'ils ont trouvé des solutions pour les maladies fréquentes, et que la France est aujourd'hui leader mondial des biothérapies.

Pour vous en convaincre, vous pouvez découvrir la présentation faite par Le RAMEAU sur la diversité des modèles socio-économiques et la place spécifiques des modèles d'intérêt général, partagée lors du voyage d'étude du Cercle RSE & Partenariats à Montargis. Nous vous invitons aussi à vous procurer le prochain numéro de Juris Associations dans lequel vous retrouverez un dossier spécial sur les fruits de 10 ans de recherche empirique sur les spécificités de ces modèles socio-économiques.

Pour partager ces convictions étayées par la pratique, nous vous invitons à participer à la conférence sur les modèles socio-économiques qui aura lieu le 5 septembre prochain à 11h, au Palais Brongniart dans le cadre du Forum Mondial Convergences.

La France, pays où s'est inventé le concept d'intérêt général, souhaite-t-elle être le pays pionnier en matière de nouveaux modèles socio-économique sociétaux ? C'est une question pertinente à la veille de la remise de la « Feuille de route » des ODD à l'ONU le 25 septembre prochain par le Président de la République. Une chose est certaine : si elle s'en donne l'ambition, elle a tous les moyens de la réussir. Tant les réseaux nationaux, publics et privés, que les acteurs des territoires ont les clés pour réussir ce challenge. Il suffit de les articuler entre elles. La question est maintenant : en aurons-nous l'ambition collective ?

Bel été d'ici là...

Charles-Benoît HEIDSIECK Président-fondateur du RAMEAU





En Allemagne, 40 milliards d'euros pour l'accompagnement social de la transition énergétique

Le gouvernement allemand prévoit de débloquer 40 milliards d'euros pour reconvertir les quatre régions où se concentrent mines et centrales à charbon, énergie fortement émettrice de gaz à effet de serre que le pays entend abandonner d'ici 2038. Un projet de loi en ce sens adopté mercredi constitue le premier pas concret vers la sortie du charbon, chantier colossal destiné à accélérer le recul des émissions allemandes de gaz à effet de serre, pour l'heure beaucoup trop lent.

Ces jalons vont servir de base à l'élaboration d'une loi sur les aides structurelles, qui doit être adoptée en conseil des ministres avant l'été. Ce calendrier est particulièrement important pour la coalition gouvernementale dirigée par Angela Merkel. Des élections régionales sont en effet prévues le 1^{er} septembre en Saxe et dans le Brandenbourg, deux des quatre régions charbonnières touchées, où l'extrême droite (AfD) menace de faire quasiment jeu égal avec la CDU et le SPD.

« Pour la première fois depuis la Seconde guerre mondiale, nous organisons un tournant structurel avant qu'il ne survienne. Nous créons de nouveaux emplois avant que les anciens ne disparaissent », s'est félicité le ministre de l'Economie Peter Altmaier. Dans le détail, l'Etat fédéral compte allouer jusqu'à 26 milliards d'euros à une série de projets précis, et laisser les Etats-régions miniers utiliser 14 autres milliards d'euros à leur guise pour financer « des investissements significatifs ».

Dans un premier temps, il s'agit d'améliorer les infrastructures en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Brandebourg, Saxe et Saxe-Anhalt, les quatre Etats qui se partagent les trois grands bassins mêlant mines de lignite et centrales à charbon dans le pays. Outre de nouvelles lignes de chemin de fer et réseaux numériques, Berlin compte développer dans ces régions les institutions de recherche et les administrations publiques, afin d'attirer dans un deuxième temps les investisseurs privés.

Une fois ce plan d'aide adopté, le gouvernement devra également programmer la fermeture des mines de lignite et des centrales en activité, tâche qui s'annonce délicate et devrait s'accompagner de lourdes indemnités pour les sociétés exploitantes.

Plus largement, Berlin travaille sur une « Loi climatique » attendue dans l'année, principal chantier de la coalition au pouvoir, alors que le pays a déjà renoncé à ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour l'an prochain. Outre la montée en puissance des énergies renouvelables et l'abandon du charbon, qui représente un tiers de la consommation d'électricité, l'Allemagne doit améliorer l'isolation des bâtiments et réduire les émissions du secteur des transports.¹⁰

⁻ https://www.lesechos.fr/industrie-services/industrie-lourde/sortie-du-charbon-lallemagne-entre-dans-la-phase-pratique-1023325





¹⁰ En Allemagne, 40 milliards d'euros pour l'accompagnement social de la transition énergétique – pour en savoir plus :

⁻ https://www.novethic.fr/actualite/energie/transition-energetique/isr-rse/sortie-du-charbon-la-transition-energetique-va-couter-40-milliards-d-euros-a-l-allemagne-147288.html

Agripreneurs: une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles en Afrique

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD), l'agro-industrie africaine sera le « nouveau pétrole » du continent et devrait atteindre 880 milliards d'euros en valeur en 2030. Le continent détient environ 65% des terres non cultivées les plus arables du monde et importe pour plus de 35 milliards de dollars de denrées alimentaires par an. Tout comme le secteur informel, l'agriculture est largement considérée comme un domaine dans lequel seuls ceux qui ne réussissent pas dans leurs études s'engagent. Cependant, une nouvelle génération d'agri-preneurs est en train d'émerger.

L'agriculture offre des possibilités d'emploi, offre une solution aux problèmes de sécurité alimentaire, de la productivité durable ainsi que de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation. Cependant, dans une région où l'agriculture est encore essentiellement vivrière, l'agriculture est souvent considérée comme synonyme de pauvreté. Il en est résulté une réticence de nombreux jeunes à se lancer dans ce secteur.

L'Afrique a la population de jeunes la plus nombreuse et celle qui croît le plus rapidement dans le monde, dont 70% vivent dans les zones rurales. Alors que les agriculteurs vieillissent, les jeunes partent en ville à la recherche d'un emploi, où ils sont 2 à 3 fois plus susceptibles que les autres groupes d'âge d'être au chômage ou de trouver des emplois vulnérables dans le secteur informel.

Un nombre croissant de jeunes Africains ayant fait des études collégiales cherchent maintenant à professionnaliser l'agriculture, en appliquant des approches scientifiques et des applications de collecte de données. Le Ghana offre un bon exemple de cette tendance, puisque les agroentrepreneurs ont bénéficié du soutien du gouvernement.

Par exemple, Emmanuel Ansah-Amprofi travaillait dans le domaine du droit de l'immigration lorsqu'il a découvert que l'oignon qu'il achetait sur un marché local avait été importé des Pays-Bas. En 2016, il a démarré une ferme qui cultive une variété de fruits et de légumes, puis il a lancé Trotro Tractor, une application qui permet aux agriculteurs de louer des tracteurs à partager.

L'AGRA (« A green revolution in Africa »), une organisation offrant un soutien financier et une formation aux ménages agricoles à travers l'Afrique, a identifié 3 défis principaux pour réaliser le plein potentiel de l'agriculture pour l'emploi des jeunes et intensifier cette tendance « agripreneuriale » :

- Sensibilisation et attrait : L'accès et l'information sont essentiels pour rendre ce secteur attrayant pour les jeunes, en utilisant des plateformes numériques.
- Le développement des compétences, notamment par la création d'une accréditation et d'une certification pour le secteur informel.
- L'accès à la terre et au financement, grâce au soutien du gouvernement et aux programmes d'incubation. Il est également crucial de réduire les obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les femmes.

Dans le cadre des stratégies « Nourrir l'Afrique » et « Emplois pour les jeunes en Afrique », la Banque africaine de développement vise à démontrer que les jeunes peuvent devenir la force motrice de la transformation agricole en Afrique : la 3ème Conférence du Forum africain des jeunes agropreneurs et le concours AgriPitch se sont tenus au Cap, en Afrique du Sud du 24 au 28 juin 2019 sous ce thème : « Climate Smart Agriculture : Possibilités d'affaires et d'emploi pour les jeunes Africains ». Cet





événement annuel a attiré plus de 200 participants de tout le continent, y compris de jeunes agroentrepreneurs, des entreprises agroalimentaires, des investisseurs, des environnementalistes, des universitaires, des partenaires de développement et des agences gouvernementales.¹¹

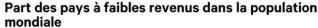
La Banque Mondiale s'inquiète de la stagnation des pays les moins avancés

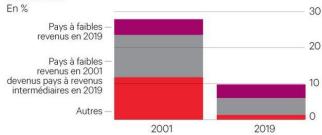
Le nombre de pays pauvres s'est fortement réduit sur la planète, mais les perspectives s'annoncent rudes pour le dernier carré. Selon la Banque mondiale, qui leur consacre un chapitre spécial dans ses dernières prévisions économiques publiées mardi 4 juin, le monde compte cette année 34 Etats classifiés « à bas revenus », c'est-à-dire affichant un revenu annuel par habitant égal ou inférieur à 995 dollars (885 euros).

Ils étaient encore 64 en 2001. Dans l'intervalle, près de la moitié a donc rejoint le bataillon des économies dites « à revenu intermédiaire », portées notamment par une croissance rapide. Les pays exportateurs de pétrole, de gaz ou d'aluminium ont ainsi tiré profit du cycle favorable des matières premières qui a vu les cours de l'énergie et des métaux plus que tripler entre 2001 et 2011 et le prix des produits agricoles augmenter de près de 150 %.

Afrique Asie Asie Amérique Asie du centrale Sud-est saharienne et Europe et Pacifique Movencentrale Orient 0 30 50 70 10 20 40 2001 64 2019

Figure : répartition des pays pauvres dans le monde





Source: Banque mondiale, via Les Echos.

Cette manne a gonflé les recettes fiscales des Etats, dont une bonne partie a, en sus, bénéficié des opérations d'annulation de dettes des années 2000. Résultat : des comptes assainis et un surplus de devises permettant d'accroître les dépenses sociales et les investissements dans les infrastructures.

⁻ https://www.nytimes.com/2019/05/27/world/africa/farming-millennials.html





 $^{^{\}rm 11}$ Agripreneurs : une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles en Afrique – pour en savoir plus :

⁻ https://archipel-media.com/agripreneurs-in-africa-making-farming-attractive-for-the-youth

^{- &}lt;a href="https://www.nation.co.ke/lifestyle/mynetwork/make-agriculture-attractive-to-the-youth/3141096-5107608-3osy71/index.html">https://www.nation.co.ke/lifestyle/mynetwork/make-agriculture-attractive-to-the-youth/3141096-5107608-3osy71/index.html

L'accès à l'électricité s'est amélioré, passant de 30 % à 53 % de la population pour la moyenne des 64 pays à bas revenus de 2001. Les moyens de communications se sont accrus, sur fond de développement rapide du mobile. Les taux de scolarisation ont nettement augmenté.

La Banque mondiale insiste aussi sur les bénéfices de l'intégration commerciale, certains pays ayant adhéré à des zones de libre-échange, comme la Moldavie ou le Nicaragua. En Afrique subsaharienne également, quelques accords régionaux (Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, par exemple) ont stimulé les échanges et permis d'attirer davantage d'investissements étrangers.

Mais cette dynamique semble désormais enrayée. Les chances des pays toujours catalogués parmi les plus pauvres de la planète d'accéder à la marche supérieure du « revenu intermédiaire » sont « faibles », estime la Banque mondiale. L'institution spécialisée dans le développement évoque plusieurs facteurs. Ainsi, plus de la moitié d'entre eux pâtissent de situations de conflit, de violences ou d'instabilité. Plus souvent qu'ailleurs, les gouvernements y sont faibles, les institutions, de mauvaise qualité, et les caisses, vides. L'aide internationale devient alors l'unique palliatif pour financer les dépenses les plus fondamentales.

Beaucoup souffrent également d'un désavantage géographique. La très grande majorité des économies à bas revenus se trouve désormais concentrée en Afrique. Au risque de créer un phénomène d'enclavement, en marge des grands flux commerciaux.

Facteur aggravant, la quasi-totalité d'entre elles est très dépendante de l'agriculture (celle-ci compte pour 30% en moyenne de leur produit intérieur brut). Le changement climatique et ses conséquences (sécheresses, tempêtes et inondations) risquent de les frapper plus durement qu'ailleurs. A tout cela s'ajoutent des niveaux d'endettement en constante augmentation. Au point que certains s'alarment de voir se développer en Afrique une nouvelle crise de la dette.

Aujourd'hui, « les pays à bas revenus représentent moins d'un dixième de la population mondiale (...) Cependant, ils abritent 40 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté », conclut la Banque mondiale. 12

La loi « Rana Plaza » peine à porter ses fruits

Pionnière dans l'encadrement de la responsabilité des multinationales, la France peine à faire appliquer la loi sur le devoir de vigilance, selon un rapport publié le 21 février.

Responsabiliser les multinationales. La loi française relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre adoptée en 2017 avait fait figure d'avancée considérable en matière de droit humain. Baptisée par certains loi « Rana Plaza » – du nom du bâtiment abritant des ateliers de confection qui s'était effondré au Bangladesh, coûtant la vie à plus de 1000 personnes – la

^{- &}lt;a href="https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/le-nombre-de-pays-pauvres-a-ete-divise-par-deux-en-vingt-ans-1026500">https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/le-nombre-de-pays-pauvres-a-ete-divise-par-deux-en-vingt-ans-1026500





 $^{^{\}rm 12}$ La Banque Mondiale s'inquiète de la stagnation des pays les moins avancés – pour en savoir plus :

⁻ https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31655

⁻ https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/06/05/la-banque-mondiale-s-inquiete-pour-le-dernier-carre-des-pays-les-plus-pauvres 5471732 3234.html

législation française prévoyait que les multinationales rendent des comptes sur le respect des droits humains par leurs sous-traitants dans les pays en développement. Une première au niveau mondial, s'étaient alors félicités les élus français.

Concrètement, la loi impose aux entreprises de plus de 5000 salariés en France d'identifier et de prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement causées par leurs activités à l'étranger ou celle de leurs sous-traitants, au travers d'un plan de vigilance.

Mais deux ans après l'entrée en vigueur de cette loi pionnière, les résultats restent maigres. Selon une évaluation réalisée par plusieurs ONG (Actionaid, Amnesty International, le collectif Ethique sur l'étiquette, Les amis de la Terre, CCFD-Terre solidaire et Sherpa.) les multinationales françaises ne se sont pas suffisamment pliées à l'exercice. Et le gouvernement n'a pas tapé du poing sur la table. L'année 2019 est la première au cours de laquelle des recours en justice peuvent être introduits contre les multinationales retardataires.

Les entreprises implantées en France concernées par la législation pourraient être autour de 300, estime le rapport, mais « aucune liste complète des entreprises soumises à la loi n'a été publiée ».

De plus, certaines sociétés concernées par la loi « Rana Plaza » n'ont toujours pas publié de plan de vigilance. C'est par exemple le cas de Lactalis, du Crédit agricole, mais aussi des entreprises des textiles comme Zara ou H&M, pourtant à l'origine du drame du Rana Plaza.

Dans son évaluation des plans de vigilance du secteur textile, les auteurs du rapport déplorent qu'aucune des enseignes d'habillement n'ait publié de plan de vigilance, à l'exception de Décathlon.

Sur les 80 plans de vigilance publiés entre mars et décembre 2018, l'analyse générale des ONG fait état de lacunes importantes. « Chaque entreprise a appliqué la loi avec des niveaux d'exigence disparates, la plupart des plans étant encore très centrés sur les risques pour les entreprises, et non pas pour les tiers ou l'environnement. »

Ainsi, dans le plan de vigilance d'Orano (ex-Areva), les risques cartographiés ne sont ceux pouvant « impacter la sécurité du personnel, les résultats financiers d'une Business Unit ou du groupe, ainsi que son image de marque ». Les réponses apportées passent par ailleurs par le recours à des assureurs.

Autre critique, la plupart des plans ne précise pas le périmètre couvert, notamment en matière de fournisseurs et sous-traitants. Aucune précision sur les projets à risque et la manière de prévenir ces mêmes risques. La majorité des plans étudiés ne compte que quelques pages, généralement intégrées dans le chapitre sur la responsabilité sociale et environnementale du document de référence de l'entreprise.

Alors que le texte français montre ses limites, au niveau international et européen, les avancées sont encore plus timides. La négociation d'un traité international juridiquement contraignant sur les droits humains en débat depuis plusieurs années à l'ONU n'a toujours pas abouti, faute notamment d'un soutien faible de la part de l'Union européenne.¹³

^{- &}lt;a href="https://www.euractiv.fr/section/commerce-industrie/news/la-france-montre-lexemple-a-leurope-sur-la-responsabilite-des-multinationales/">https://www.euractiv.fr/section/commerce-industrie/news/la-france-montre-lexemple-a-leurope-sur-la-responsabilite-des-multinationales/





¹³ La loi « Rana Plaza » peine à porter ses fruits – pour en savoir plus :

⁻ https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2F10195ba5-2cc6-4505-8865-

⁶⁵⁸⁸c05c0b2a 190222 etude devoir de vigilance.pdf

⁻ https://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/news/la-loi-rana-plaza-peine-a-porter-ses-fruits/

⁻ https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/3/27/2017-399/jo/texte



LE BOOM DES RECETTES D'ACTIVITE : QUELLES CONSEQUENCES POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF ?	21
LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE SE DOTE D'UN ACCELERATEUR D'INNOVATION SOCIALE	24
LE REVENU DE TRANSITION ECOLOGIQUE RECONCILIE SOCIAL ET ENVIRONNEMENT	25
LE REVENU UNIVERSEL PEUT-IL ERADIQUER L'EXTREME PAUVRETE ?	26





Le boom des recettes d'activité : quelles conséquences pour le secteur associatif ?



Assurément, l'un des faits associatifs les plus marquants issu de la 3ème édition de l'ouvrage de référence de Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau : « Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions » 14, réside dans le « boom » des recettes d'activités associatives, puisque celles-ci sont passées de 49% à 66% en part de budget cumulé du secteur associatif entre 2005 et 2017. Les raisons de ce phénomène sont connues : diminution des subventions, augmentation du recours à la commande publique et des prestations réalisées au profit des membres et autres usagers. Reste à apprécier les conséquences de cette évolution dans la pratique associative pour les associations et leurs adhérents.

L'émergence du concept d'entreprise associative

L'article 1er de la loi 1901 définit l'association comme une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ». Or, en qualifiant les associations d' «organismes à but non lucratif», la doctrine majoritaire a longtemps été partisane ou prisonnière d'une conception strictement philanthropique du secteur associatif contribuant ainsi à propager, au sein du monde associatif lui-même, l'idée d'une incompatibilité de principe entre les associations et le monde des affaires. Aussi, en entretenant une confusion entre la capacité juridique dont dispose ce type d'organisme et l'interdiction faite à ses membres, une telle approche du fait associatif s'est longtemps fondée sur une interprétation erronée de l'article 1er de la loi 1901. En effet, l'exégèse de cette disposition légale démontre que la contrainte de propriété impartageable des bénéfices s'analyse au niveau des membres, ce qui induit a priori que le groupement associatif est, quant à lui, en droit de réaliser des bénéfices ou excédents¹⁵.

Par conséquent, rien ne s'oppose désormais à ce que l'association à caractère économique soit reconnue comme une véritable entreprise, ce qui a d'ailleurs été confirmé à deux reprises par le Conseil constitutionnel en 2006 : « doit être regardée comme une entreprise » une association « qui a pour activité principale la prestation de services »¹⁶. Une telle approche est conforme à la jurisprudence européenne¹⁷ pour qui la notion d'entreprise « comprend toute entité exerçant une activité économique, indépendamment du statut juridique de cette activité et de son mode de fonctionnement ».





¹⁴ « Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions » Tchernonog V., Prouteau L., 3ème édition mai 2019, Editions Juris Associations Dalloz.

¹⁵ Dossier « Excédents et non-lucrativité – Le bénéfice du doute », JA n° 580/2018, p. 17.

¹⁶ Cons. const., décis. n° 2006-20/21 du 20 juill. 2006 ; Cons. const., décis. n° 2006/22 du 26 oct. 2006.

¹⁷ CJCE 23 avr. 1991, aff. C-41/90 ; CJCE 16 nov. 1995, aff. C-244/94 ; TPICE 12 déc. 2006, aff. T-155/04.

Ab initio, l'entreprise associative ne peut être assimilée à un commerçant

Jusqu'alors, la Cour de cassation a toujours affirmé qu'une association exerçant des activités commerciales même à titre principal ne saurait être assimilée à un commerçant¹⁸. En effet, en raison du principe de propriété impartageable des bénéfices imposé par la loi 1901, une association ne peut avoir un objet statutaire commercial au sens de l'article L. 121-1 du Code de commerce et exercer ainsi la profession de commercant. En d'autres termes, la juridiction suprême confirme que si l'association peut réaliser des actes de commerce à titre accessoire¹⁹, voire habituel²⁰, ceux-ci ne peuvent primer sur son objet statutaire au point d'entraîner une assimilation légale du statut de cette dernière avec celui de commerçant²¹. C'est précisément la solution retenue par la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Strasbourg le 27 août 2014, décision de première instance confirmée par la Cour d'appel de Grenoble du 13 juin 2017²², jugeant qu'une association organisatrice de plusieurs représentations artistiques par an, qui détenait une licence d'entrepreneur du spectacle et dont les ressources provenaient principalement de la billetterie et de l'achat/revente de spectacles, ne pouvait avoir la qualité de commerçant, notamment en raison du fait « qu'elle ne distribue pas de bénéfices, les excédents éventuels étant réaffectés dans la réalisation de l'objet social ». En confirmant la distinction fondamentale entre activité et profession, les juridictions refusent toute idée d'une assimilation de principe entre association à caractère économique et société commerciale, confirmant au passage l'hétérogénéité des modes d'entreprendre en France.

La confrontation de la notion d'activité économique avec celle d'activité commerciale (ou lucrative)²³ permet, également, d'opérer une distinction entre, d'une part, les activités associatives et, d'autre part, le but de l'association. Cette distinction entre activités et but du groupement démontre l'existence d'entreprises [en l'espèce, associatives] capables de réaliser des opérations à titre onéreux, tout en conservant un objectif qui, lui, demeure non lucratif. Or, aujourd'hui, c'est précisément cette spécificité qui fonde l'appartenance des associations à caractère économique au secteur de l'Économie sociale et solidaire²⁴. En effet, pour bon nombre de ces « *entreprises associatives* »²⁵, la réalisation d'activités économiques, voire commerciales, ne constitue qu'un moyen au service d'un but non lucratif, comme l'a d'ailleurs confirmé le Conseil constitutionnel : « [...] le principe, constitutionnellement garanti, de liberté d'association n'interdit pas aux associations de se procurer les ressources nécessaires à la réalisation de leur but, qui ne peut être le partage de bénéfices entre leurs membres, par l'exercice d'activités lucratives [...] »²⁶.

²⁶ Cons. const., décis. n° 84-176 DC du 25 juill. 1984.





¹⁸ Com. 19 janv. 1988, no 85-18.443; v. égal. Com. 1er mars 1994, n°92-13.529.

¹⁹ Com. 13 mai 1970, n° 69-11.268.

²⁰ Com. 17 mars 1981, n° 79-14.117.

²¹ R. Brichet, « Une association peut-elle être une personne morale de droit commerçant ? », JCP E 1988, nos 43-44, p. 336.

²² CA Grenoble, 13 juin 2017, n°14/05081, JA n°568/2017, p. 10.

²³ C. Amblard, Activités économiques et commerciales des associations, Lamy associations, Etude 246.

 $^{^{24}}$ L. n°2014-856 du 31 juill. 2014 (JO du 1eraoût), art. 1.

²⁵S. Castro et N. Alix, L'entreprise associative : aspects juridiques de l'intervention économique des associations, Ed. Economica, 1990.

Une association « à but non lucratif » peut exercer des activités économiques ou commerciales

En droit fiscal, bien que le raisonnement soit autonome, la distinction possible entre activité économique et commerciale/lucrative révélée depuis l'instruction fiscale du 15 septembre 1998²⁷, conforte un peu plus encore ce rapport original que les associations entretiennent avec le monde des affaires. En effet, toute association peut exercer des activités commerciales lucratives pour compléter ses ressources et boucler ainsi son budget. Néanmoins, ces activités doivent demeurer accessoires pour pouvoir bénéficier de la franchise commerciale dont le seuil est limité, pour 2019, à 63.059 euros par année civile²⁸. Et pour éviter tout risque de globalisation fiscale, ces groupements, à l'instar des fondations et fonds de dotation, doivent procéder par voie de sectorisation²⁹, voire de filialisation³⁰, en cas de dépassement de ce seuil avant que les activités lucratives ne deviennent prépondérantes.

En parallèle, les associations peuvent s'adonner sans réserve – c'est-à-dire quel que soit le montant du chiffre d'affaires réalisé – à des activités économiques jugées hors champ concurrentiel, en particulier lorsque ces dernières présentent une utilité sociale³¹. Tel est le cas dès lors que les critères principaux du « produit » proposé par l'organisme, du « public » bénéficiaire du prix pratiqué – qui devra être « nettement inférieur à celui du marché » – et de l'« affectation des excédents» sont remplis³². S'agissant de ce dernier critère, la doctrine fiscale a d'ailleurs réaffirmé le principe selon lequel «il est légitime qu'un organisme non lucratif dégage, dans le cadre de son activité, des excédents, reflets d'une gestion saine et prudente »³³. Dans cette hypothèse, le secteur associatif pourra non seulement réaliser un chiffre d'affaires et ainsi dégager des excédents sans aucune limite mais également conserver son statut d'organisme à but non lucratif, c'est-à-dire de non assujetti aux impôts commerciaux (impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, et contribution économique territoriale).

En définitive, le champ économique peut parfaitement constituer un « *terrain de jeu* » pour les associations, sans craindre une dénaturation de leur mode de fonctionnement comme de leur statut fiscal originel. Seul le recours systématique à la participation financière des membres – dans des conditions identiques au secteur concurrentiel – et une généralisation de la commande publique (sans intégration de clauses sociales³⁴) – au détriment de la subvention – risquent d'entraîner pour ces nouveaux opérateurs économiques une certaine forme de banalisation de leur action.

Colas Amblard – Docteur en droit, Avocat associé Cabinet NPS consulting, Directeur des publications ISBL MAGAZINE

En savoir plus : « Le Paysage associatif français – Mesures et évolutions » Tchernonog V., Prouteau L., 3ème édition mai 2019, Editions Juris Associations Dalloz.

³⁴ L. n°2014-856 préc., art. 13.





²⁷ Instr. du 15 sept. 1998, BOI 4 H-5-98

²⁸ BOFiP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50- 20-20 du 4 avr. 2018.

²⁹ BOFiP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50- 20-10 du 1er avr. 2015, § 120 à 550.

³⁰ Ibid., § 560 à 770.

³¹ BOFiP-Impôts, BOI-IS-CHAMP-10-50- 10-20 du 7 juin 2017, § 590 à 620.

³² Ibid., § 630.

³³ Ibid.

La Croix-Rouge française se dote d'un accélérateur d'innovation sociale

Le 21 mai, la Croix-Rouge française a lancé officiellement son incubateur en innovation sociale. Il a été nommé "21", comme le 21ème siècle et ses défis.

Au cœur du projet, géré par la filiale de l'association Croix-Rouge Innovation, deux programmes d'accompagnement : pour les entrepreneurs issus de tous horizons, et pour les intrapreneurs de la Croix-Rouge française (les salariés ou bénévoles de la Croix-Rouge, et les 20 000 étudiants des instituts régionaux de formation sanitaire et sociale) ayant mis au point le prototype d'un projet à impact social et souhaitant le valider et le développer à grande échelle.

Pour la première promotion, l'accélérateur a reçu une cinquantaine de candidatures en intrapreneuriat, et une centaine en entrepreneuriat. Pendant 6 mois, les projets seront accompagnés par un référent de la Croix-Rouge française, expert dans les métiers sanitaires, sociaux et médicosociaux, l'urgence et le secourisme, l'action sociale ou les opérations internationales, selon les besoins, et par un expert en accompagnement de projets à impact social. Les porteurs de projets pourront également bénéficier d'un accompagnement juridique, comptable, financier et stratégique.

Élément non négligeable du programme, il sera également possible pour les porteurs de projets de tester leur innovation sur le terrain, par un processus de « test and learn » qui permet d'ajuster le projet au fur et à mesure, et de le valider à l'issue du programme d'accompagnement pour le déployer à l'échelle nationale.

Les projets sélectionnés pour faire partie de la première promotion de l'incubateur ont été dévoilés. Côté entrepreneurs, il y a WERO, un cabinet de recrutement spécialisé dans l'emploi des personnes réfugiés ; Solinum, développeur de la plateforme Soliguide (un outil numérique référençant les lieux et services utiles pour les personnes en situation de grande précarité), de Merci pour l'invit', un réseau d'hébergement de femmes SDF, et de Solilab, un laboratoire de recherche-action en sociologie basé à Nantes ; Toutes mes aides, une plateforme utilisant l'intelligence artificielle pour permettre aux particuliers d'identifier toutes les aides dont ils peuvent bénéficier ; et T.Zic, un système de traitement d'eau par LED UV Uvoji pour permettre au plus grand nombre d'accéder à une source d'eau noncontaminée par des micro-organismes pathogènes.

Côté intrapreneurs, quatre projets ont été sélectionnés : Croix-Rouge Mobilités, un réseau de véhicules partagés au sein de la Croix-Rouge française ; Mehandyou, un espace d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre personnes en situation de handicap ; Piqrapo, une appli de coaching sportif et de suivi personnalité pour les personnes souffrant de lombalgies chroniques ; et Minutis, un projet pour faciliter l'organisation des opérations de terrain de la Croix-Rouge française.

L'accélérateur accompagnera deux promotions par an. Les prochains appels à candidature seront lancés en septembre 2019. ³⁵

⁻ https://www.carenews.com/fr/news/13195-la-croix-rouge-francaise-se-dote-d-un-accelerateur-d-innovation-sociale





³⁵ La Croix-Rouge française se dote d'un accélérateur d'innovation sociale – pour en savoir plus :

⁻ https://21-croix-rouge.fr/

⁻ https://www.ladn.eu/news-business/actualites-annonceurs/croix-rouge-lance-accelerateur-innovation-sociale-21/

Le Revenu de transition écologique réconcilie social et environnement

Expérimenté par la ville de Grande-Synthe, le RTE (revenu de transition écologique) a vocation à accélérer la transition tout en répondant à des enjeux sociaux.

Quelques semaines après avoir instauré un « minimum social garanti », la ville de Grande-Synthe sera le premier territoire à expérimenter le RTE, ou « revenu de transition écologique. » C'est dans ce contexte que le maire et vice-président de la Communauté urbaine de Dunkerque Damien Carême, a signé un partenariat avec la fondation suisse ZOEIN.

Cette fondation d'intérêt public a été créée en 2017 pour soutenir des activités, projets ou organismes à but non lucratif en lien avec l'enfance, les femmes ou l'environnement. Sa fondatrice, Sophie Swaton, est économiste et philosophe, maître de conférences à l'Université de Lausanne et à l'origine du concept, auquel elle a d'ailleurs consacré un ouvrage paru en 2018 aux Presses universitaires de France (PUF).

Celle qui a effectué sa thèse sur la lutte contre la précarité et plus précisément l'allocation universelle se montre critique envers le RSA (revenu de solidarité active), dont 50% des ayants droit ne le touchent même pas.

Comme l'illustre la proposition de Benoît Hamon pour un RBI (Revenu de base inconditionnel) dans son programme lors de la dernière élection présidentielle française, le sujet a récemment fait son retour sur le devant de la scène. C'est au contact de son collègue de l'Université de Lausanne, Dominique Bourg, également philosophe et spécialiste de l'environnement, que Sophie Swaton a souhaité « *lier social et écologie* ». L'objectif du RTE est d'offrir une garantie de revenus à toute personne investie dans des activités favorisant la transition écologique et sociale.

Loin de l'assistanat, le RTE est en effet destiné à générer de l'activité. Autre différence : il ne s'agit pas seulement d'argent, mais aussi d'accompagnement, de mise en réseau...

A Grande-Synthe par exemple, ses premières applications pourraient se trouver dans un soutien au développement d'une activité maraîchère destinée à fournir la restauration collective locale en produits bio, ou encore une entreprise de nettoyage utilisant des produits respectueux de l'environnement. Les critères définissant quelles initiatives pourront bénéficier du RTE seront définis par une Coopérative de transition écologique (CTE), réunissant les différentes parties prenantes.

Le partenariat signé le 30 avril prévoit que la Fondation ZOEIN verse à la CTE de Grande-Synthe une subvention de 30000 euros destinée à soutenir le développement des activités sélectionnées et à financer les RTE distribués. Mais l'objectif est d'attirer d'autres partenaires et de diversifier les sources de financement.

Le RTE doit notamment permettre aux personnes concernées de cesser temporairement leur activité afin de pouvoir se former à la transition. Le montant du RTE est modulable, et peut être régressif, une partie du revenu généré par l'activité revenant alors dans le pot commun. Quoi qu'il en soit, « l'objectif est qu'à horizon de cinq ans, la moitié des RTE versés soient autofinancés », par les activités développées par la CTE, notamment des prestations proposées à des entreprises. En outre, la





rétribution des bénéficiaires peut également se faire en partie sous forme de don ou d'échange de temps ou de compétences, en monnaie locale, etc.

D'autres territoires sont d'ores et déjà intéressés, où différents types de structures, notamment des Territoires zéro chômeurs, peuvent servir de moteurs, mais qui présentent un point commun : des âmes d'entrepreneurs, parfois des élus, très ancrés dans leur territoire, à l'image de Damien Carême.

Et l'intérêt ne se limite pas aux territoires français. Le caractère non stigmatisant du RTE, l'accent sur l'activité et la formation séduisent les pays en voie de développement. C'est d'ailleurs pourquoi African Pattern, le fonds de dotation pour l'Afrique créé par l'ancienne présidente de la Fondation pour la nature et l'homme (FNH), est partenaire de la fondation ZOEIN, et pourrait bien tester le RTE au Burkina Faso, son premier territoire d'expérimentation. ³⁶

Le revenu universel peut-il éradiquer l'extrême pauvreté?

C'est une idée vieille de près de 500 ans, évoquée pour la première fois dans « L'Utopie » de Thomas More : sur une île imaginaire, tous les besoins de base seraient assurés. L'idée donne lieu à de vifs débats entre économistes, philosophes et politiques. Taxée d'utopisme, elle suscite aussi la méfiance parmi les défenseurs de la justice sociale.

Sa mise en place est supposée permettre d'éradiquer la pauvreté et assurer l'accès de toutes et de tous aux services essentiels. Pour d'autres, c'est un nouveau prétexte à l'érosion des services publics et à la dissolution des aides sociales. Quoi qu'on en pense, l'investissement que suppose la mise en place d'un tel système incite à une prudence unanime. D'autant que du Kenya à la Finlande, les conditions d'expérimentation influent sur les résultats, ce qui rend difficile l'évaluation globale du dispositif.

Deux études pilotes ont été menées dans plusieurs villages du Madhya Pradesh en 2014 avec le soutien de l'UNICEF. Elles ont permis une amélioration nette des conditions de vie dans les villages tests, comparés aux villages témoins. L'accès aux sanitaires et à l'eau potable comme le recours aux énergies fiables ont davantage augmenté dans les foyers recevant un revenu de base. Cette expérience permet d'envisager le revenu universel comme un outil pour sortir les populations de l'extrême pauvreté en améliorant leur accès aux services essentiels. Le dispositif le plus poussé à ce jour est mis en œuvre au Kenya par l'ONG GiveDirectly, avec un financement des géants du numérique. Pendant 12 ans, 16 000 personnes de plus de 200 villages recevront l'équivalent de 20 euros par mois pour subvenir à leurs besoins. Le processus améliore déjà significativement le statut des femmes, qui gèrent souvent pour la première fois un budget qui leur appartient. Dans certains villages, des associations d'épargne communautaire ont vu le jour pour faire bénéficier certaines personnes de prêts en vue de réaliser leurs projets.

⁻ https://www.alternatives-economiques.fr/un-revenu-de-transition-ecologique/00083483





³⁶ Le Revenu de transition écologique réconcilie social et environnement – pour en savoir plus :

^{- &}lt;a href="https://www.latribune.fr/economie/france/comment-le-revenu-de-transition-ecologique-reconcilie-le-social-et-le-nvironnement-815981.html">https://www.latribune.fr/economie/france/comment-le-revenu-de-transition-ecologique-reconcilie-le-social-et-le-nvironnement-815981.html

⁻ https://www.actu-environnement.com/ae/news/Grande-Synthe-lance-revenu-transition-ecologique-33403.php4

À l'heure actuelle, les données concernant l'impact d'un tel revenu sur l'emploi dans les pays en développement sont encore rares. Si la démarche semble précieuse pour répondre aux besoins urgents de populations démunies dans les pays en développement, son impact sur l'extrême pauvreté ne sera sans doute pas pérenne s'il se substitue à un renforcement des services publics. Pour Anne Eydoux, chercheuse au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET), le revenu universel ne doit pas devenir « un moyen de faire avec le chômage et de s'accommoder de la précarité ».

Outre son impact sur l'extrême pauvreté, le revenu universel est vanté pour d'autres effets a priori moins évidents, notamment sur la jeunesse ou sur les liens communautaires. Aux États-Unis, un casino génère de quoi distribuer un revenu de base aux membres de la communauté Cherokee depuis vingt ans. La chercheuse de psychologie médicale Jane Costello a étudié quant à elle l'impact de ce revenu sur plus de 1 400 enfants dont 350 Cherokee pendant plusieurs décennies, jusqu'aux 30 ans de tous les enfants. « Devenus adultes, les personnes ayant reçu un revenu de base abusent moins d'alcool et de drogues. Ils commettent moins de délits [...] et, à 26 ans, le QI moyen de ce groupe est plus élevé. » D'autres études encore démontrent son effet positif sur la participation citoyenne aux processus démocratiques. Sans être une recette miracle, le revenu de base contribuerait à l'amélioration des conditions de vie des populations démunies sur lesquelles il a déjà été testé. La question de la mise en œuvre à plus grande échelle et de ses impacts de long terme reste toutefois à élucider.³⁷

⁻ https://academicminute.org/2014/06/jane-costello-duke-university-sharing-the-wealth/





³⁷ Le revenu universel peut-il éradiquer l'extrême pauvreté ? – adapté de :

^{- &}lt;a href="https://ideas4development.org/revenu-universel-eradiquer-extreme-pauvrete/">https://ideas4development.org/revenu-universel-eradiquer-extreme-pauvrete/
Pour en savoir plus:

^{- &}lt;a href="http://unicef.in/Uploads/Publications/Resources/pub">http://unicef.in/Uploads/Publications/Resources/pub doc83.pdf

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/kenya-un-revenu-universel-pour-revolutionner-l-aide-audeveloppement_2926865.html



RSE EN OPEN SOURCE POUR AMELIORER LE DIALOGUE AVEC LES PART	TIES PRENANTES 29
RETOUR SUR LE FORUM MECENAT & TERRITOIRE DE METZ	30
LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE TOUJOURS PLUS PRESENT AUX ASS ENTREPRISES	
BOSCH. UN INDUSTRIEL VISANT LA NEUTRALITE CARBONE DES 2020	37





RSE en open source pour améliorer le dialogue avec les parties prenantes

Emissions de gaz à effet de serre, tonnes de déchets produits, pourcentage de femmes au sein du management par pays... Ces données sont habituellement publiées une fois par an, principalement par les entreprises cotées, dans leur rapport de responsabilité sociétale (RSE). Mais depuis plusieurs mois, certaines d'entre elles vont plus loin et proposent ces données brutes en libre accès sur leur site Internet. Une démarche en vogue à l'heure du big data.

Le mouvement est venu des entreprises américaines ou britanniques. En France, la loi pour une République numérique impose depuis 2016 aux acteurs publics, comme la SNCF ou Enedis, d'ouvrir leurs données en matière de transport ou d'énergie. Le mouvement gagne désormais du terrain dans le privé. Parmi les pionniers : des entreprises cotées comme Kering, des industries lourdes comme Vallourec, des banques comme BPCE ou des assureurs comme Euler Hermes...

Les consommateurs et citoyens sont avides d'informations sur les entreprises. Si elles ne leur donnent pas les données qu'ils souhaitent, d'autres le feront à leur place comme les plateformes de type Yuka (application mobile qui permet d'accéder aux informations nutritionnelles des produits). Elles ont donc tout intérêt à prendre les devants et à en faire un avantage compétitif car elles peuvent aussi générer de la valeur, en termes d'attractivité, de dialogue avec les parties prenantes ou d'innovation.

Une logique qu'a bien compris Kering. Pionnier de l'évaluation économique de ses impacts environnementaux avec son outil EP&L (Compte de Résultat Environnemental), le groupe de luxe va mettre une grande partie de ces données en libre accès d'ici juin. On y trouvera les principaux impacts environnementaux par pays et par secteur évalué en euros. Un gage de transparence destiné à ses consommateurs et à ses concurrents (pour les inciter à faire de même), à ses partenaires et aux créatifs en tous genres qui pourront s'en saisir pour proposer de nouveaux produits, applications ou services, espère Kering.

Chez Vallourec, fabricant de tubes pour l'industrie pétrolière en particulier, on avoue ne pas encore avoir d'idées précises sur l'utilisation des données mises en ligne (place des femmes dans l'entreprise, impacts environnementaux et sociaux). Mais d'ores et déjà, la démarche est un marqueur fort dans un secteur plus connu pour sa culture du secret industriel. Un signal adressé à l'externe, notamment aux futures recrues et aux startups. Elle a aussi fait un effet en interne, en mobilisant plusieurs services (communication, RSE, relations investisseurs, juridique...) autour du projet.

Si l'interne n'est pas la cible à laquelle on pense spontanément, les collaborateurs sont pourtant un public de choix pour l'utilisation de ces données, qui deviennent ainsi facilement accessibles et exportables. Selon Opendatasoft, ce sont eux qui les consulteraient le plus (40 %). Autres publics visés : les ONG, les journalistes, les chercheurs, les étudiants, les data scientists, les investisseurs et les agences de notation extra-financières.

À terme, l'État lui-même pourrait se saisir des données des entreprises, dans une optique d'intérêt général, souligne l'expert Samuel Goëta, de datactivist. Les données des entreprises sont en effet précieuses dans bien des domaines : énergie, aménagement du territoire, emploi ou logement... ³⁸

Pour en savoir plus :

- https://opendata.vallourec.com/pages/home/





³⁸ RSE en open source pour améliorer le dialogue avec les parties prenantes – adapté de :

^{- &}lt;a href="https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/la-rse-en-open-source-vers-un-nouveau-standard-de-transparence-147230.html">https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/la-rse-en-open-source-vers-un-nouveau-standard-de-transparence-147230.html

Retour sur le Forum Mécénat & Territoire de Metz

Levier d'attractivité du territoire, facteur de liens entre les acteurs privés et les collectivités, moteur de dynamiques collectives ... le mécénat est désormais un outil incontournable de développement des initiatives locales d'intérêt général.



Dans la foulée de son Tour de France des mécènes qui, à travers 20 étapes, permet d'aller à la rencontre des acteurs locaux pour les sensibiliser aux démarches mécénat, Admical a souhaité redonner la parole aux acteurs de terrain pour mettre en lumière les différentes façons de pratiquer le mécénat aux guatre coins de la France et faire connaître les initiatives les plus innovantes.

Le Forum Mécénat et Territoire s'est donc tenu le 14 juin dernier au Centre Pompidou-Metz. Retours sur les temps forts de la journée.

Admical au plus près des territoires pour développer le mécénat

Dans ses mots d'ouverture, Sylvaine Parriaux, déléguée générale d'Admical, est revenue sur l'importance du mécénat territorial et les enjeux liés à son développement. En effet, avec seulement 2,7 % des TPE et 20 % des PME mécènes, il reste encore une belle marge de progression pour convertir les entreprises locales au mécénat. C'est cette conviction forte, que le mécénat de demain se trouve dans les territoires, pour eux et avec eux, qui pousse Admical à s'engager dans toutes les régions de France au travers d'un grand plan de développement du mécénat dans les territoires. D'abord avec le « Tour de France des mécènes » pour sensibiliser les entreprises au mécénat et leur donner l'envie de s'engager ; puis avec un véritable accompagnement dans la durée pour leur donner les moyens de déployer leurs actions. Et pour porter ces actions, Admical peut dorénavant s'appuyer sur <u>un réseau de 24 délégués régionaux</u>!

Autre avancée majeure, l'adoption l'année dernière de la franchise, une mesure phare portée par Admical depuis des années, qui permet aux petites entreprises de bénéficier de l'avantage fiscal sur 10 000 € de dons, au lieu du plafond de 0,5% du chiffre d'affaires initialement prévu par la loi Aillagon. Nul doute que cette mesure incitera les petites entreprises à donner plus en faveur de l'intérêt général.

Autre point soulevé par Sylvaine Parriaux, la nécessaire implication des pouvoirs publics. En effet, si les collectivités territoriales investissent massivement le champ du mécénat – notamment via la création de fonds de dotation pour recevoir des fonds privés ou la création de pôles mécénat en région pour animer et structurer les partenariats public – privé sur les territoires, l'Etat doit prendre conscience de la nécessité d'encourager le mécénat. C'est pour cela qu'Admical s'est engagé dans un véritable travail d'étude sur l'impact social du mécénat. La publication d'un rapport de référencement de projets à impact ne constitue que la première étape d'un projet plus global qui comprendra une étude d'envergure, dans la lignée de ce qu'appelle de ses vœux Gabriel Attal, c'est-à-dire une « étude d'ampleur sur la valeur produite par l'investissement en faveur de l'Intérêt Général ».

Alors qu'Admical célèbre ses 40 ans, l'association prend ainsi un virage symbolique en multipliant ses actions pour soutenir le développement du mécénat dans les territoires.

Le mécénat, un enjeu majeur pour le développement territorial?

Pour cette première table-ronde, de nombreux invités de marques sont venus exposer les principaux enjeux qui se jouent pour permettre le développement du mécénat à l'échelon local. Un temps fort animé par Hélène Ziegelbaum, déléquée régionale Admical en Grand-Est.

Bulletin de veille et de capitalisation d'innovation sociétale – n°41 – Juillet 2019





Isabelle Boucher-Doigneau, responsable communication pour la DRAC Grand-Est et correspondante mécénat a rappelé l'enjeu d'information et de fédération des acteurs locaux afin de dédramatiser la recherche de fonds côté porteurs de projets et de sensibiliser les entreprises locales aux actions mécénat. C'est l'ambition que s'est donnée la mission mécénat du ministère de la Culture qui souhaite créer dans chaque région des Pôles mécénat, centre de ressources et point de convergence des acteurs locaux de l'intérêt général. A ce jour 3 pôles régionaux sont actifs en France en Pays-de-la-Loire, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Le pôle Grand-Est est en bonne voie!

Bien que les entreprises implantées en région soient majoritairement des TPE et PME, Virginie Percevaux, déléguée générale des Fondations du Crédit Agricole a insisté sur le rôle fondamental que peuvent jouer les grandes entreprises implantées localement, notamment celles qui portent dans leur ADN les valeurs de la coopération et du mutualisme. En effet elles sont des réelles locomotives du mécénat sur les territoires, et peuvent être à l'initiatives de démarches collectives pour inciter les autres entreprises du territoire à s'engager.

Les citoyens sont également un acteur clé du changement. C'est ce qu'est venu nous prouver Jean-Damien Collin, délégué régional de la Fondation de France en Grand-Est en présentant le programme Dynamiques Territoriales. Certains territoires cumulent les difficultés : enclavement, désindustrialisation, retraits des services publics... qui accélèrent la désertification. Pour contrer ce cercle vicieux, le programme Dynamiques territoriales fait le pari de l'intelligence collective des habitants. Il encourage et accompagne les initiatives locales, sur 6 territoires expérimentaux.

Jean-Louis Katz, Chef du service marketing et trading d'UEM lui a insisté sur les passerelles fondamentales qui se tissent localement entre les porteurs de projets et les acteurs privés et qui permettent au territoire de rayonner davantage. C'est le cas du partenariat qui s'est noué entre UEM et le Centre Pompidou-Metz, vaisseau amiral de la culture de l'ex-région Lorraine. Soutenu par de nombreuses entreprises locales, des structures telles que le Centre Pompidou-Metz représentent des opportunités incroyables pour les territoires et leur attractivité. Et les entreprises l'ont compris : « On ne peut pas gagner sur un territoire qui perd. ». Elles ont donc tout intérêt à soutenir de telles initiatives ou structures qui font vivre leur région et motivent leurs salariés à rester sur le territoire.

Intervention de Nils Pedersen, Président de la Fonda

Nils Pedersen, Président de la Fonda, a permis de faire un pas de côté dans cette journée dédiée au mécénat pour s'intéresser de plus près au monde associatif et à la création de collectifs d'acteurs qui agissent ensemble pour l'intérêt général sur les territoires.

Retrouvez son intervention ici.

Retours d'expérience : des entrepreneurs qui s'engagent au quotidien sur leur territoire

Pour cette deuxième table-ronde, Clémence Deback, déléguée régionale Admical en Centre-Val-de-Loire a recueilli les témoignages d'entrepreneurs qui s'engagent au quotidien sur leur territoire : leur histoire, le sens de leur engagement, les bénéfices qu'ils en retirent, leurs liens avec le territoire...

Retrouvez<u>ici</u> des extraits choisis de ce temps fort de la journée où les intervenants se sont livrés à cœurs ouverts.





Donner du sens au projet de l'entreprise et fédérer les collaborateurs via le mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est une pratique qui a le vent en poupe dans le secteur. Et il est pratiqué par les entreprises de toutes tailles! C'est ce qu'est venu nous expliquer Emilie Vuillequez, directrice de développement régionale de Pro Bono Lab avec à la clé plusieurs exemples de projets réalisés en région.

On peut observer aujourd'hui un réel engouement pour le mécénat de compétences, qui représente 13% du budget total consacré au mécénat et 20% des entreprises mécènes. Rien d'étonnant, puisque cette pratique bénéficie à tous : côté professionnels, 40% déclarent que cela apporte du sens à leur travail, et côté associations, cette forme de mécénat leur permet de bénéficier de nouvelles compétences, d'un regard extérieur et de mieux approcher les entreprises dans leurs recherches de mécènes.

Table ronde : Le mécénat collectif : quand l'union fait la force !

Pour cette table ronde dédiée aux actions de mécénat collectives, Admical souhaitait faire découvrir différents modèles de collectifs de mécènes. Une tendance qui monte elle aussi et qui permet de convertir de nouvelles entreprises mécènes qui ne se seraient peut-être pas lancées en solo.

Les quatre représentants de ces dynamiques ont témoigné de l'impact amplifié que confère le caractère collectif à leurs actions, mais aussi de la richesse du dialogue existant dans ces clubs et de la convivialité de la pratique. Ils ont rappelé l'importance d'avoir de solides bases avant de se lancer dans la création d'un collectif afin que les participants puissent se retrouver sur des valeurs communes, un objectif clair et un modèle économique viable car ces collectifs pour perdurer nécessitent une ingénierie et du temps humain non négligeable.

Focus sur 4 collectifs de mécènes et philanthropes :

> <u>Le Club Entreprise et Mécénat en Bourgogne Franche-Comté</u> (représenté par François Waddell, Adjoint des directeurs régionaux Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté, en charge de la RSE chez Engie)

Né en 2009, suite au projet de pôle mécénat en Bourgogne (avorté lors de la fusion des régions), ce club structuré en Association loi 1901 a pour objet d'informer, de sensibiliser et de développer la pratique du mécénat auprès des entreprises de son territoire, en favorisant le partage d'expérience et en fédérant les énergies autour de ses valeurs et ses ambitions : attractivité du territoire, partage du savoir-faire autour du mécénat, responsabilité sociétale, création de liens pour mieux vivre ensemble. En 2013, le club crée un fonds de dotation pour se doter d'un outil opérationnel afin de soutenir les projets les plus innovants de Bourgogne Franche-Comté au service de l'intérêt général. Composé d'environ 20 chefs d'entreprises, de taille variées et de secteurs divers, le club se réunit régulièrement pour échanger sur leurs pratiques et apporter leurs suggestions de sujets à soutenir. Une levée de fonds a lieu tous les deux ans auprès des entreprises du club, et entre 4 et 5 projets par an sont sélectionnés à travers des appels à projets.

Pour en savoir plus sur le club, cliquez_ici

> Prisme (représenté par son président Didier Janot)

Le Club d'entreprise PRISME fêtera ses 30 ans cette année! Créé en 1989 à l'origine pour permettre l'achat d'une œuvre d'art par 14 entreprises, l'objet principal de l'association est désormais la promotion du mécénat d'entreprises à travers la réalisation d'œuvres d'art urbain et le soutien à l'art contemporain, plus particulièrement la jeune création contemporaine, à Reims et sa région. Les fonds collectés par le

Bulletin de veille et de capitalisation d'innovation sociétale – n°41 – Juillet 2019





club permettent d'acquérir des œuvres contemporaines monumentales à destination de lieux publics, aider financièrement des artistes à réaliser leur première œuvre ou encore de délivrer des bourses d'études pour des étudiants de l'École Supérieure d'Art et de Design de Reims.

Les vingt entreprises membres rencontrent régulièrement les artistes soutenus et se forment ainsi au monde de l'art contemporain, tout en participant à la vie culturelle locale et à l'attractivité de la ville.

Pour en savoir plus sur Prisme, cliquez ici

> <u>La Break Poverty Foundation</u> (représenté par son président Denis Metzger)

Dans ce projet il n'y a pas que les entreprises qui la jouent collectif, puisque les collectivités locales et associations du territoire pleinement associées sont L'ambition de la Break Poverty Foundation consiste à réduire la pauvreté chez les jeunes. Pour ce faire, elle a développé la Dotation d'action territoriale, un dispositif qui vise à encourager le mécénat des entreprises sur des programmes de lutte contre la pauvreté des jeunes sur leur territoire. Leur ambition, à travers la DAT, est de créer des territoires innovants où entreprises, associations et collectivités locales agissent main dans la main pour prévenir durablement la pauvreté des jeunes. Une première expérimentation a porté ses fruits à Romans-sur-Isère, commune où les taux de pauvreté et de décrochage scolaire sont largement supérieurs à la moyenne nationale. Avec le soutien du Maire, une quinzaine d'entreprises du territoire ont été mobilisées et en quelques semaines, plus d'1 million d'euros a été collecté pour financer 6 projets pendant 3 ans : une université digitale permettant aux jeunes bacheliers du territoire de poursuivre leurs études universitaires à distance, un projet de formation aux métiers de la fibre pour des jeunes non diplômés, un projet de soutien scolaire visant à éviter le décrochage scolaire dès le plus jeune âge, etc. Après ce succès, l'essaimage du dispositif est en cours dans d'autres communes. De quoi prouver que l'on peut mener des actions de mécénat collectif à fort impact social avec les entreprises locales dès lors que l'objectif est clair !

Pour en savoir plus sur la Break Poverty Foundation, cliquez<u>ici</u>.

> Entreprendre & Plus (représentée par l'un des membres actifs Michel Sanitas)

Les Philanthropes aussi se fédèrent! Entreprendre&+ est un fonds de dotation constitué par une alliance de 14 entrepreneur(e)s philanthropes.

Depuis 10 ans, Entreprendre & + met leur expérience réussie et leur soutien financier au service d'entrepreneur(e)s sociaux.

Chaque projet bénéficie pendant 3 ans de cette dynamique pour déclencher, accélérer et pérenniser son impact social positif. C'est le cas du programme Rêve et Réalise (créé par Unis-Cité) et des associations Ticket for Change, Vendredi, Singa, Empower My Mama (Meet My Mama) ou encore h'up Entrepreneurs...

Pour en savoir plus sur Entreprendre & + cliquez ici

Duo : Collectivités territoriales et acteurs privés : des partenariats innovants au service de l'intérêt général

De plus en plus de collectivités locales structurent leur politique de mécénat, et ce peu importe leur échelon géographique. On pourrait en citer beaucoup : la ville de Reims qui a été pionnière en la matière, mais aussi celle du Havre, de Besançon ou d'Orléans, les métropoles de Bordeaux, Nice Côte-d'Azur ou Aix Marseille-Provence, la communauté urbaine de Dunkerque, les départements du Nord, du Val de Marne, de la Sarthe ou encore du Loiret.





Le 13 juin dernier, c'est Metz Métropole qui jouait à domicile, qui est venue nous parler de sa politique de mécénat pas le biais de Marina Derrien, responsable mécénat et Gilles Franchetto, responsable du Service Contractualisation, mécénat et partenariats financiers.

Lancée en 2012, Metz Métropole coordonne les actions de mécénat pour ses quatre structures culturelles l'Opéra-Théâtre, le Musée de La Cour d'Or, le Conservatoire Gabriel Pierné et la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine. Elle établi ainsi des liens étroits avec le secteur privé pour co-construire des projets visant à dynamiser le spectacle vivant, la production d'opéras, le montage d'expositions, la restauration d'objets ou d'espaces, l'accès à la culture pour les publics empêchés. De nouvelles formes de partenariats se tissent avec les entreprises locales, qui cherchent à s'investir sur le terrain de l'intérêt général en embarquant leurs collaborateurs.

Aujourd'hui, Metz Métropole a pour ambition de faire grandir et d'ouvrir sa démarche mécénat, notamment avec l'acquisition de nouvelles compétences auxquelles peuvent désormais s'associer les entreprises : la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la protection de la biodiversité et la transition énergétique.

Un bel exemple de structuration de la politique mécénat auprès d'une collectivité. Metz métropole a d'ailleurs développé une expertise et conseille de nombreux confrères dans d'autres collectivités qui souhaitent se lancer dans le mécénat.

Dans le prolongement de ses activités mécénat, la Métropole est également membre fondateur de Metz Mécènes Solidaires, organe indépendant qui réunit les entreprises locales qui souhaitent s'engager pour soutenir des projets locaux dans le champ de la solidarité.

Perspectives pour le mécénat territorial de demain, François Debiesse, président d'Admical

« Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui. Cette journée prolonge les 19 étapes du Tour de France des mécènes que nous avons déjà réalisé depuis décembre 2016. Si Admical s'est lancée dans cette aventure c'est que nous sommes persuadés que l'avenir du mécénat se trouve dans les régions auprès de ces 91% d'entreprises qui ne sont pas encore mécènes. Le potentiel de développement du mécénat est donc immense et il se trouve principalement sur les territoires, auprès des TPE, PME et ETI qui n'ont pas encore entamé de démarches d'engagement sociétal.

Aujourd'hui notre société fait face à un besoin de cohérence, de mise en relation et de création de lien, besoin auquel le mécénat répond en partie. L'incident de Notre-Dame a montré que notre pays a besoin du soutien des acteurs privés, et que l'outil mécénat est essentiel. Il l'est notamment pour deux raisons. D'une part, la puissance publique ne dispose plus des mêmes ressources qu'avant, et d'autre part, la place des entreprises a changé. En effet, elles ont un rôle de plus en plus important dans la structuration des personnes et des identités, de même que les associations, d'où le besoin de réunir les deux. Cette réunion est facilitée par l'arrivée d'une nouvelle génération de salariés en quête de sens et par la redéfinition de l'objet social de l'entreprise qui doit se poser la question de son impact sur la société.

J'ai une conviction. Le capitalisme est selon moi le seul système viable, car il est le seul capable de créer de la richesse. Cependant il doit impérativement évoluer pour mieux la repartir. Le mécénat est un outil au service de cette meilleure répartition et de la création de liens. Le capitalisme est par nature amoral, c'est pourquoi c'est aux individus de le rendre moral par une meilleure gouvernance et un management bienveillant.

Aujourd'hui l'Etat n'a plus le monopole de l'intérêt général. Cependant cette notion reste floue car elle n'est définie que d'un point de vue fiscal. Or, c'est insuffisant. Nous avons besoin d'une réflexion globale de toutes les parties prenantes sur l'intérêt général et sur la société que nous voulons construire. C'est pourquoi j'appelle à un Grenelle de l'intérêt général afin de créer le dialogue autour de cette notion.





Je le réaffirme, le mécénat est un outil formidable pour notre société. Il a cependant des progrès à accomplir. Nous devons notamment développer la notion d'éthique de ces partenariats. C'est pourquoi nous travaillons actuellement à la définition d'un référentiel qui servira de base à une structure d'autorégulation du secteur qui pourra rendre des avis sur les cas potentiellement litigieux de mécénat. Par ailleurs, nous devons pouvoir mieux faire la preuve de l'efficacité du dispositif dans la société en mettant en place des études de mesure d'impact. Ce sont des sujets complexes sur lesquels Admical planche activement. Vous pouvez compter sur nous pour mettre toute notre énergie au service du développement et de l'amélioration du mécénat en France sur tous les territoires! »



Source: Twitter Admical

Mot de clôture de Gabriel Attal, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Nous étions très honorés de la présence de Monsieur Attal pour clôturer ce forum.

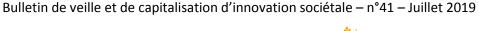
Il a déclaré être également très heureux d'être présent pour cette fin de journée autour du mécénat, un sujet qui s'inscrit dans l'actualité récente.

Il a rappelé que si le mécénat culturel a été souvent porté au sein des gouvernements précédents, la philanthropie vue de façon transversale l'a peu été. Monsieur Attal en a fait un de ses engagements, car le mécénat représente un défi puisqu'il interroge le modèle actuel de l'intérêt général et du rôle de l'Etat. Mais il est aussi une chance car il est source incroyable d'innovation sociale dans les territoires. Les associations craignent parfois que cela ne dénature leur action et mette à mal leur indépendance. Le secrétaire d'Etat soutient pourtant que, d'une part, on gagne en indépendance en diversifiant ses sources de financement, et, d'autre part, la baisse des moyens financiers des acteurs publics ne doit pas nuire à la prise de risque et à l'innovation.

Il a également affirmé que le territoire est le niveau d'action le plus approprié lorsqu'il s'agit de mécénat, car les acteurs ont la capacité de mesurer les opportunités d'action et l'impact des projets menés. Aussi, il faut encourager le développement du mécénat, en s'appuyant sur la jeune génération pour qui le rôle sociétal de l'entreprise ne fait plus de doute.

En revenant sur les débats actuels sur la fiscalité, Gabriel Attal a soutenu que le mécénat est un moyen de flécher son impôt, et a affirmé qu'il ne s'agit en aucun cas d'une niche fiscale puisque la dépense est désintéressée pour la personne qui la fait. Il faut cependant garantir que le mécénat ne puisse pas devenir une niche fiscale, en adressant le sujet de l'éthique, notamment en ce qui concerne le mécénat de compétence qui ne doit pas devenir un outil au service de l'entreprise mais bien du bénéficiaire.

Des arbitrages sont en cours au sein du gouvernement pour réformer le dispositif mécénat lors du prochain projet loi de finance. Gabriel Attal a la volonté de renforcer le mécénat dans les territoires, en proposant des services de conseil et d'accompagnement, par exemple à travers une refonte du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Ces intentions devraient commencer à se concrétiser d'ici



Innovation Sociale



la fin de l'année. Dans les territoires, il faut selon lui continuer à inciter les PME et TPE, comme avec le nouveau dispositif à 10 000€ an, mesure qui facilite le mécénat des petites entreprises mais qui reste encore mal connue et qui pourrait être diffusée pus largement sur les territoires par les réseaux locaux comme celui des experts comptables.

Le Secrétaire d'Etat a conclu en réaffirmant sa conviction que c'est au niveau territorial que le levier d'action est le plus fort, et que c'est là qu'il faut agir afin de réaliser la « Société de l'engagement » souhaitée par le Président, au sein de laquelle les entreprises ont un rôle fondamental à jouer.

Marion BAUDIN
Diane ABEL

Le réchauffement climatique toujours plus présent aux Assemblées Générales des entreprises

L'année dernière, des militants de Greenpeace et d'autres associations de défense de l'environnement s'étaient introduits clandestinement à l'assemblée générale de Total au Palais des congrès à Paris. Certains étaient parvenus à s'accrocher au plafond de la salle pour dénoncer les forages du pétrolier français dans les eaux brésiliennes. Patrick Pouyanné, le PDG, avait dû interrompre l'assemblée et dialoguer avec les activistes devant 3000 actionnaires.

Total a déployé les grands moyens cette année pour éviter ce genre de perturbation à son assemblée générale qui se tient ce mercredi. Exit le Palais des congrès, un vaste bâtiment aux multiples entrées difficiles à filtrer. Le groupe a opté pour la plus modeste salle Pleyel, qui ne peut accueillir que 1900 personnes (contre 3700 pour le Palais des congrès), et dont l'accès est plus facile à contrôler. La salle Wagram (800 places) a également été réservée car tous les actionnaires ne pourront pas tenir à Pleyel. L'assemblée y sera retransmise sur grand écran.

Les mesures de sécurité drastiques qui sont déployées n'empêcheront pas les ONG de faire de cette réunion annuelle une caisse de résonance pour critiquer les activités du pétrolier tricolore. Les Amis de la Terre viendront avec des délégués du Mozambique et de République démocratique du Congo. « Au Mozambique, en plus de l'impact climatique de l'exploitation du gaz, des déplacements de population ont commencé, privant les communautés de l'accès à la mer, explique Juliette Renaud, chargée de campagne pour cette association. Et les projets s'accompagnent d'une militarisation de la région. »

Le collectif Notre affaire à tous distribuera quant à lui des documents à l'entrée de la salle Pleyel pour dénoncer le « double discours » du groupe pétrolier. « Total affirme qu'il s'inscrit dans un scénario de réchauffement de moins de deux degrés alors qu'en réalité le groupe construit sa stratégie sur un scénario de l'Agence internationale de l'énergie impliquant un réchauffement de plus de 2,7 degrés, totalement incompatible avec l'Accord de Paris », dénonce Paul Pougeolle, l'un des coordinateurs du collectif qui a publié un rapport sur ce sujet mardi.

Pour d'autres pétroliers européens, les assemblées générales se sont traduites ces dernières années par le vote de résolutions relatives aux questions d'environnement, présentées par les ONG mais aussi des groupes d'investisseurs institutionnels comme le fonds de pension de l'Eglise d'Angleterre ou de l'Etat de New York. Climate Action 100 +, qui regroupe des investisseurs gérant au total plus de 30 000 milliards de dollars d'actifs, est de plus en plus présente aux assemblées.





RSE et engagement des entreprises

Cette année, ce groupement a fait voter une résolution contraignant le britannique BP à plus de transparence sur ses objectifs en matière de climat. Une autre résolution présentée par l'ONG néerlandaise Follow This demandait au pétrolier de fixer des objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ses activités ainsi que pour l'ensemble des produits consommés par ses clients. Cette dernière n'a recueilli que 8% des voix. Aux Etats-Unis, les majors du pétrole ont réussi jusqu'à présent à empêcher ce type de résolution d'être présentées.³⁹

Bosch, un industriel visant la neutralité carbone dès 2020

« À partir de 2020, Bosch n'aura plus d'empreinte carbone », a annoncé le patron du groupe, Volkmar Denner, lors de la conférence de presse annuelle. L'équipementier compte augmenter l'efficacité énergétique de ses opérations, acheter d'avantage d'électricité renouvelable et compenser les émissions « inévitables » par des investissements dans des projets environnementaux, afin d'atteindre la neutralité carbone de ses activités dès 2020.

Un objectif radical mais inévitable pour le dirigeant : « Le changement climatique n'attend pas, et nous devons réagir plus rapidement pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris », a insisté Volkmar Denner. Les mesures de compensations seront en outre progressivement réduites d'ici 2030, au fur et à mesure que l'utilisation d'énergies renouvelables augmentera, a précisé Bosch dans un communiqué.

Si l'opération va aider le climat, elle ne sera pas sans intérêt pour l'entreprise. L'efficacité énergétique seule doit permettre des économies de près d'un milliard d'euros sur 10 ans, divisant par deux le coût des mesures environnementales.

À ce jour, plus de 500 entreprises se sont engagées, dans le cadre de l'initiative Science Based Targets, à aligner leurs objectifs de réductions d'émissions de gaz à effet de serre sur les recommandations des scientifiques du GIEC, pour maintenir la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C. Quelque 200 entreprises (Coca-Cola, Dell, Enel, General Mills, Kellogg's, NRG Energy...) ont déjà vu leurs objectifs de réduction d'émissions approuvés.

Au-delà de cette initiative, d'autres entreprises s'engagent individuellement. Le géant mondial du commerce en ligne, Amazon, a lancé le programme Shipment Zero. Il vise à réaliser la moitié de ses livraisons sans aucune empreinte carbone d'ici 2030. Si les moyens sont encore à définir, les investissements massifs de la société en matière de voitures électriques et autonomes donnent une piste claire.

2030 est d'ailleurs un objectif partagé par de nombreuses entreprises. Par exemple, L'Oréal qui vise, à cette date, une production « carbon-balanced », c'est-à-dire dont les émissions sont compensées. Le géant des transports de conteneurs Maersk s'engagent aussi à cet horizon à ce que tous ses navires soient « zéro émissions ». L'entreprise vise la neutralité carbone globale en 2050. 40

^{- &}lt;a href="https://www.novethic.fr/actualite/energie/transition-energetique/isr-rse/l-equipementier-allemand-bosch-vise-la-neutralite-carbone-carbone-des-2020-147255.html">https://www.novethic.fr/actualite/energie/transition-energetique/isr-rse/l-equipementier-allemand-bosch-vise-la-neutralite-carbone-carbone-des-2020-147255.html





³⁹ Le réchauffement climatique toujours plus présent aux Assemblées Générales des entreprises – pour en savoir plus :

https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/le-rechauffement-climatique-sinvite-aux-assembleesgenerales-des-petroliers-1024878

⁻ https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/la-question-du-climat-peine-a-simposer-chez-les-majors-americaines-du-petrole-1019236

⁻ https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/inaction-climatique-letat-francais-sera-poursuivi-en-justice-1000341

⁻ https://investir.lesechos.fr/actions/actualites/total-greenpeace-perturbe-l-ag-pour-denoncer-le-projet-amazonien-1768917.php

⁴⁰ Bosch, un industriel visant la neutralité carbone dès 2020 – pour en savoir plus :

https://www.bosch.fr/actualites/2019/neutralite-carbone-des-2020/
 http://www.lefigaro.fr/flash-eco/bosch-vise-une-empreinte-carbone-neutre-des-2020-20190509



LES PATRONS DE GRANDS GROUPES PREOCCUPES DE STRATEGIE GLOBALE AVANT L'IMPER.	ATIF
DU DIGITAL	39
	40
LE « MICRO-DON » A LA CAISSE. UN USAGE QUI EMERGE EN FRANCE	40





Les patrons de grands groupes préoccupés de stratégie globale avant l'impératif du digital⁴¹

La révolution du digital est prise en compte dans les entreprises non spécialisée dans les nouvelles technologies, sans oublier ce qui fait leur force, leur cohérence stratégique et une sagesse dans la durée.



« Contrairement à une idée répandue, les dirigeants interrogés sont loin d'être « nuls » en matière de technologies. Une partie significative d'entre eux sont familiers de celles-ci, y compris pour certains de la programmation informatique au début de leur carrière. D'autres ont des compétences avérées en systèmes d'information, ce qui est assez différent mais demeure très utile dans le cadre de la transformation numérique des entreprises et de leur management. »

Premier enseignement : les patrons, même ceux qui ne figurent pas en tête des classements de « champions du digital », sont désormais clairement à la manœuvre stratégique ; cette stratégie n'est pas que digitale, elle est globale. Les éléments digitaux y sont certes importants et même parfois déterminants, mais les atouts historiques y sont également essentiels. Ces dirigeants sont parfaitement conscients que l'expérience client au cœur de la transformation digitale est plus riche, plus incitative et plus durable dans le monde physique que dans le monde virtuel où le plaisir est rapide mais éphémère.

L'hybridation du physique et du digital, dans lequel la cohérence de bout en bout et la fluidité de l'expérience client sont cruciales. Ce double impératif est très présent chez certains dirigeants, plus encore que la vitesse d'exécution si souvent invoquée. La rapidité est sans doute essentielle pour les start-up, mais elle est plus relative pour les entreprises installées; il s'agit d'acquérir de l'agilité organisationnelle, tout en conservant ses propriétés et sa cohérence d'origine.

Deuxième enseignement, ces patrons entendent, comme leurs homologues pure players, utiliser l'abaissement généralisé de toutes les formes de barrières (effet plateforme) pour étendre leurs activités à des champs adjacents aux leurs. Mais ils se méfient des apparentes facilités à entrer sur n'importe quel marché et ne croient pas à l'idée d'extension de la marque à l'infini. Ils semblent avoir les idées plutôt claires sur leurs atouts, leurs faiblesses et les moyens de tirer leur épingle du jeu ». Les phénomènes d'uberisation qui se multiplient renforcent l'attention portée à la régulation comme un axe structurant fortement la dynamique concurrentielle, et cela n'échappe à aucun patron.

Autre enseignement, la nomination d'un directeur digital (CDO) présentée par beaucoup comme un impératif ne semble pas faire l'unanimité. Si la compétence digitale au sein du Comex semble une question moins prégnante qu'il y a trois ou quatre ans, celle de la gouvernance (conseil d'administration) pourrait bien en revanche devenir plus sensible à l'avenir, notamment avec l'inexorable montée des risques liés à la cybersécurité.

Enfin, si les patrons sont convaincus que la connaissance des clients est clé et que les données sont en conséquence appelées à jouer un rôle important à l'avenir, ils veulent s'y engager avec pragmatisme.





⁴¹ Adapté de : "La transformation numérique et les patrons", la Fabrique de l'industrie, mai 2019 Méthodologie : 16 chefs d'entreprise de tout secteur mais de groupes importants et 2 experts interrogés Pour en savoir plus : https://www.la-fabrique.fr/fr/publication/la-transformation-numerique-et-les-patrons/

La majorité d'entre eux soulignent qu'à ce jour, l'exploitation des données massive est très loin de donner des résultats déterminants.

En réalité, les patrons d'entreprises traditionnelles et ceux des champions numériques ont des conceptions moins opposées de leur fonction qu'on ne le croit souvent ; ce qui les différencie est sans doute davantage à rechercher dans leur rapport au monde. Les patrons traditionnels cherchent les meilleurs moyens d'accompagner les nouvelles attentes des consommateurs-citoyens avec ou sans les technologies, tandis que les patrons du digital rêvent, tous ou presque, de changer le monde grâce aux technologies.

Si le concept de rupture est assurément fécond, il ne devrait pas faire oublier que les sociétés humaines et les économies ont également besoin de continuité. De ce point de vue, les patrons traditionnels pourraient apporter une tempérance et une forme de sagesse peut-être moins « glamour » mais pourtant bien utile.

Le « micro-don » à la caisse, un usage qui émerge en France

Du 17 avril au 6 mai, il a été possible d'arrondir à l'euro supérieur son paiement chez trois enseignes alimentaires pour aider à financer la restauration de Notre-Dame de Paris. C'est le principe du microdon solidaire. Encore peu connu en France, il a suscité cette fois-ci de nombreuses interrogations de la part de certains clients.

« *Voulez-vous faire un don? Arrondir 56,50* € à *57,00* € *pour Notre-Dame?* » C'est le message qu'ont vu s'afficher depuis mercredi 17 avril les clients de trois grandes enseignes de l'alimentaire, lorsqu'ils ont effectué un paiement par carte bancaire. Il suffisait alors d'appuyer sur la touche rouge du terminal pour refuser, ou la verte pour valider l'arrondi à l'euro supérieur.

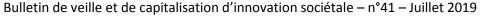
Plus de 280 Monoprix, ainsi que de nombreux Franprix et KusmiTea ont participé à cette campagne ponctuelle de « micro-don solidaire », qui a duré jusqu'au 6 mai. Les trois enseignes sont partenaires de microDON, une jeune pousse qui offre la possibilité aux clients de donner une somme variant de quelques centimes à quelques euros pour différentes associations, via un terminal de paiement.

Pour Monoprix, c'est la troisième campagne ponctuelle. Cette enseigne a proposé le premier microdon solidaire en décembre 2018, au profit de l'association Unis-Cités, qui promeut le service civique.

Cette fois, les trois enseignes concernées ont souhaité donner la possibilité aux clients de participer à la restauration de Notre-Dame de Paris. Depuis sa mise en place, cette campagne ponctuelle suscite des interrogations, et quelques vives réactions. Certains internautes disent notamment avoir été forcés à faire un don au moment du paiement par carte bancaire à la caisse.

Ces clients peuvent plaider une erreur et se faire rembourser sur le site larrondi.org, sur présentation du ticket de caisse. Monoprix affirme que tous les magasins concernés dispensent ces informations. L'enseigne sert de plate-forme de collecte et ne prend aucune commission sur ces dons. Ils seront reversés intégralement à la Fondation de France via le fonds de dotation « Le Réflexe Solidaire ».

MicroDON n'est pas le seul acteur du secteur. Il y a trois ans, la jeune pousse Common Cents a par exemple décidé de proposer une « box » de paiement à la caisse. Pas d'arrondi, mais un don d'un euro ou plus en fonction de l'achat effectué.







« C'est un usage encore assez nouveau en France. Il est très développé aux États-Unis ou au Mexique. C'est une logique de don indolore qui rencontre de plus en plus de succès », explique Pierre-Emmanuel Grange, fondateur de microDON.

12 millions d'euros ont été reversés au total par microDON aux associations soutenues, depuis le début de son existence. L'entreprise a déjà mis en place 18 partenariats avec des enseignes, et son fondateur affirme en avoir signé « 25 supplémentaires. » Quant à Common Cents, elle vise « 160 boutiques supplémentaires » d'ici à l'été 2019.⁴²

https://www.larrondi.org/





⁴² Le « micro-don » à la caisse, un usage qui émerge en France – pour en savoir plus :

⁻ https://www.la-croix.com/Economie/Economie-solidaire/Le-micro-don-caisse-usage-assez-nouveau-France-2019-04-25-1201017816?from univers=lacroix

⁻ https://www.microdon.org/



CHIFFRE DU MOIS : 2009 DOSSIERS DEPOSES A LA MEDIATION DU CREDIT EN 2018	43
LE PRO BONO : UNE OPPORTUNITE GLOBALE D'ENGAGEMENT ET DE CO-DEVELOPPEME LES ACTEURS PUBLICS ET LEURS AGENTS	ENT PAR 44
L'OCDE ALERTE SUR LA QUALITE DES EMPLOIS	45
7 TYPES DE TPE SELON LES MODALITES EN TEMPS DE TRAVAIL	48





Chiffre du mois : 2009 dossiers déposés à la Médiation du Crédit en 2018⁴³

En partenariat avec André Letowski:



2009 DOSSIERS

Les 2/3 des dossiers éligibles ont connu une issue favorable. 80% des demandeurs sont des TPE.

Depuis sa mise en place en 2008, la Médiation du crédit a permis de conforter dans la poursuite de leurs activités plus de 23 000 entreprises et de sauvegarder près de 415 000 emplois. Grâce à son intervention, elle a débloqué au total 6,8Md€ de crédit. Dans 70% des cas il s'agit de problèmes de

suppressions de lignes de financement, principalement de court terme, ou de refus de crédit, pour lesquels des solutions ont été négociées avec les banques.

En 2018, 2 009 entreprises ont fait appel (2 302 en 2017) ; 66% des dossiers ont été éligibles ; 66% d'entre eux ont connu une issue favorable. 10 565 emplois ont été préservés.

Par comparaison avec le début de son fonctionnement, la médiation est confrontée à des affaires d'une nature souvent plus complexe et une sélection plus forte doit s'exercer à l'entrée de la procédure pour écarter des dossiers excessivement dégradés, résultant d'une saisine trop tardive, et orienter les entreprises concernées vers les procédures appropriées des tribunaux de commerce. D'année en année, l'assistance aux TPE confirme son importance et s'impose comme une problématique économique prioritaire ; depuis 2008, cette population représente en effet 81% des affaires traitées (en 2018, 80%); les entreprises de 11 à 50 salariés comptent pour 14,7%.

En termes d'encours de crédit, **60% des dossiers portent sur des montants inférieurs à 50 000€** et 90% ne dépassent pas 300 000€.

Sur le plan sectoriel, le panorama a de fait peu évolué en dix ans. Globalement, les services et le commerce pèsent respectivement pour 38,6% et 27,1% des dossiers depuis 2008, alors que la construction et l'industrie chiffrent 17,4% et 12,7% et l'agriculture 4,2%.

Sur le plan géographique, la baisse d'activité observée au niveau national en 2018 se reflète dans deux régions sur trois. Des hausses sont relevées ponctuellement en Centre-Val de Loire, Nouvelle Aquitaine et Normandie. L'Ile de France est en recul, de même que les autres principales régions de métropole, mais demeure en tête du nombre de saisines (20% du total), devant la Nouvelle Aquitaine (12%), Auvergne Rhône-Alpes (11%), PACA (10%) et Occitanie (9%). Le poids de la région parisienne tend plutôt à se renforcer (17% des dossiers reçus depuis 2008). De façon générale, il apparaît que les





⁴³ "La médiation du crédit aux entreprises, 2008-2018 Dix ans au service de l'économie, de l'emploi et des territoires ", Médiation du Crédit-Banque de France, communiqué de presse du 11 avril 2019

https://www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/communique de presse mediation du credit 2008-2018 11042019.pdf

territoires dominés par les grandes villes et les zones commerciales et touristiques prennent une part d'activité toujours croissante, alors que les anciens bassins industriels et les zones rurales suscitent proportionnellement moins de demandes d'intervention.

Le pro bono : une opportunité globale d'engagement et de co-développement par les acteurs publics et leurs agents



Dans une tribune publiée dans le Monde le 7 mai dernier, Thibaut

Guilluy et Stéphanie Goujon, respectivement Président et Directrice générale du French Impact, proposent de mettre en place une « mobilité formatrice » entre hauts fonctionnaires et entrepreneurs de l'ESS (économie sociale et solidaire).

Au moment où la cohésion sociale s'effrite et où la défiance envers les élites atteint des seuils critiques dans notre pays, cette mobilité permettrait à « différentes réalités » de travailler ensemble. Par l'instauration de va et vient dès les parcours de formation des écoles de la fonction publique, puis de missions de terrain régulières auprès de structures à finalité sociale.

Un exemple d'enrichissement mutuel cité est celui de la coopération entre Emmaüs Connect – association accompagnée par Pro Bono Lab – et la Direction générale des finances publiques, et dont l'objectif est de mieux accompagner les citoyens dans leurs démarches en ligne.

Chez Pro Bono Lab, nous partageons et saluons cette idée, celle que le processus d'innovation sociale et la co-construction de solutions répondant au mieux aux attentes de la société se nourrissent mutuellement.

Nous proposons et travaillons pour aller même plus loin. Dans la pratique du pro bono, les acteurs publics (Etat, administrations, établissements publics, collectivités territoriales...) et leurs agents se situent des deux côtés de l'équation. Ils se retrouvent à la fois bénéficiaires par l'engagement civique de volontaires qui, tout en portant l'idéal d'administrés, prennent part à la réalisation d'une action publique. Parallèlement, ils jouent le rôle de structures employeuses dont les agents ont la possibilité de s'engager par le partage de leurs compétences, particulièrement adaptées et structurantes pour les structures à finalité sociale.

Pour nous, le pro bono revêt ainsi une double opportunité de co-développement et d'innovation sociale pour les acteurs publics et leurs agents. Ils peuvent se doter en compétences sur des projets de politiques publiques face à la baisse des dotations étatiques et de l'autre développer les ressources humaines des agents, valorisant ainsi les compétences de femmes et d'hommes ayant déjà fait le choix de l'intérêt général.

Cet engagement, Pro Bono Lab le porte dans le cadre de ses différentes missions. En Conseil et Formation en accompagnant des acteurs publics dans la structuration de programmes de mobilisation de leurs agents ou dans l'encadrement de Missions Probono. La trajectoire de notre partenariat avec l'établissement public Paris la Défense en est une bonne illustration. Depuis 2015, leur soutien a évolué, passant d'un mécénat financier et de dons en nature à une mobilisation de ses agents en pro bono, notamment dans le cadre de la Probono Factory à la Défense. Au sein de notre Club de

Bulletin de veille et de capitalisation d'innovation sociétale – n°41 – Juillet 2019





prospective qui rassemble les acteurs pionniers en matière de pro bono, dont les établissements publics engagés, et offre un cadre propice à une réflexion stratégique et globale sur les perspectives d'engagement par le partage de compétences pour/par les acteurs publics. Avec nos Grands programmes via la Probono Factory justement, Fabrique du bien public par et pour les territoires, qui permet chaque année sur chacune de nos régions d'ancrage d'orchestrer des mobilisations de grande envergure par ce partage, autour de grandes causes sociétales comme "lever les freins à l'emploi", avec des acteurs publics locaux et régionaux. Sans oublier nos actions de média et plaidoyer avec la remise en janvier dernier de 20 propositions concrètes pour le développement du pro bono (bénévolat/mécénat de compétences) en France et dans le monde à Gabriel Attal, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse lors de sa visite officielle dans nos locaux.

L'une de ces propositions s'attache justement à expliciter la façon dont pourrait se développer et mettre en place le pro bono auprès des « acteurs qui font le bien public » (proposition 10 du Manifeste). La prochaine Pro Bono Week, semaine internationale du bénévolat/mécénat de compétences qui se tiendra en octobre prochain, sera l'occasion de faire le point avec nos partenaires français et internationaux.

Recréer du lien entre les citoyens et la puissance publique par l'action et la transmission de compétences est l'un des bénéfices les plus salutaires du pro bono pour et par les acteurs publics. Au Lab, nous en sommes pleinement convaincus !

▷ Auteur : *Dounia El Aflahi,* Chargée de Prospective chez Pro Bono Lab

▷ Source : <u>pro-bono.co</u>

L'OCDE alerte sur la qualité des emplois

Dans son dernier rapport sur les perspectives de l'emploi 2019, l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) souligne que « si le nombre d'emplois n'est pas nécessairement voué à diminuer, leur qualité pourrait se détériorer et les disparités entre travailleurs s'aggraver ». L'institution internationale, qui a passé en revue plusieurs indicateurs relatifs au marché du travail, pointe les risques qui pèsent sur certaines catégories professionnelles particulièrement exposées aux transformations à venir.

Interrogé par La Tribune, le chef de la division Emploi et Revenus à l'OCDE, Stéphane Carcillo explique que « l'un des principaux risques est la transformation profonde des emplois avec la disparition à venir d'un certain nombre d'emplois qui pourraient être automatisés. Il va y avoir une profonde transformation d'emplois dont les tâches vont beaucoup changer dans les années à venir, pas seulement dans l'industrie, mais aussi dans les services. C'est un grand défi en matière de formation. »

Les résultats présentés dans l'étude indiquent que, en France, la part des emplois menacés par l'automatisation est supérieure à celles des pays développés (16,4 % contre 14 %). Ces emplois « ont un risque supérieur à 70 % d'être entièrement redéfinis ». Concernant les risques de changement important, 32,8 % des emplois pourraient être concernés par ce phénomène.

Parmi les autres indicateurs particulièrement alarmants figure le niveau de sous-emploi. La sousutilisation de la main-d'œuvre revient à tenir compte de la main-d'œuvre qui souhaite travailler ou





travailler plus. Dans le cas de la France en 2017, en plus des 2,6 millions de chômeurs, on compte 1,6 million de personnes en sous-emploi et 1,5 million de personnes dans le halo du chômage. Au total, en France en 2017, la main-d'œuvre sous-utilisée est composée de 5,7 millions de personnes. [...] L'ampleur des personnes qui souhaitent travailler et travailler plus est plus importante que celles qui sont au chômage.

L'OCDE met l'accent sur les risques liés à la dualisation du marché du travail. « La part d'emplois temporaires et de CDD est élevée (16,9 %), ces derniers se caractérisant par une hausse marquée des contrats de très courte durée », rappelle le rapport. La mondialisation et la montée en puissance des technologies ont ainsi contribué à polariser le marché du travail avec des conséquences néfastes pour les emplois de la classe moyenne. Dans une récente étude intitulée « La polarisation de l'emploi en France, ce qui s'est aggravé depuis la crise de 2008 », les chercheurs Ariell Reshef et Farid Toubal expliquaient ceci:

« Ces évolutions (technologies et mondialisation) se sont traduites par une modification en profondeur de la structure de l'emploi en France, caractérisée par une augmentation de la proportion des emplois à bas ou haut salaire au détriment des emplois à salaire intermédiaire. Conséquence logique de ce phénomène, les emplois de la classe moyenne se sont raréfiés ou ont même, pour certains, disparu, contribuant fortement au sentiment d'un déclassement irréversible. Si elle entraîne de vives tensions économiques en accroissant les inégalités salariales, la polarisation de l'emploi se traduit aussi par une polarisation sociale et politique. »

FIGURE: L'AVENIR DU TRAVAIL EN CHIFFRES Le risque d'automatisation des Les pays de l'OCDE sont emplois est réel mais varie fortement d'un pays à l'autre confrontés à un vieillissement démographique rapide 32 % des emplois pourraient être profondément transformés Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes d'âge actif en 1980, 2015 and 2050 La formation des adultes De nombreux travailleurs n'ont doit mieux cibler les pas les compétences requises pour les nouveaux emplois groupes défavorisés auton ***** par niveau de compétence, statut d'emploi dans 29 pays de l'OCDE, 2012/15) et risque d'automatisation La protection sociale doit être Le travail atypique n'est pas adaptée à l'avenir du travail un phénomène marginal OBOBOBO 1 travailleur sur 7 travaille en indépendant et 1 salarié sur 9 est en contrat temporaire ont 50 % de chances en moins d'être syndiq et ont, dans certains pays, 40 à 50 % de chances en moins de bénéfic d'une garantie de revenu lorsqu'ils sont au chôm X

Source: OCDE.





De leur côté, les économistes de l'OCDE soulignent « la part des emplois peu qualifiés et, surtout, des emplois hautement qualifiés a augmenté, tandis que celle des emplois moyennement qualifiés a accusé un net recul. Cette polarisation du marché du travail tient aussi au fait que les progrès technologiques favorisent la main-d'œuvre qualifiée, c'est-à-dire qu'ils profitent principalement aux travailleurs ayant un niveau de compétence élevé ».

La multiplication des emplois atypiques comme les contrats à durée déterminée, les temps partiels, le travail indépendant ont contribué à alimenter les risques pour un grand nombre de travailleurs. Ces emplois atypiques se développement particulièrement en France, ce qui pose problème en matière de qualité de l'emploi et de protection sociale. Ces personnes-là n'ont pas accès au même niveau de protection sociale et de droits à la retraite.

La montée en puissance des plateformes numériques a également fragilisé des travailleurs comme les livreurs à vélo par exemple. Il dénonce la position « de certains indépendants qui sont dans une zone grise [...] l'un des enjeux est de limiter le recours abusif aux formes atypiques d'emplois comme les emplois indépendants qui ne devraient pas être des emplois indépendants, car les gens ont un seul donneur d'ordre. Ce sont des faux emplois indépendants. Les indépendants n'ont parfois qu'un seul client qui est en fait le seul donneur d'ordre. Ces travailleurs se retrouvent en difficulté pour négocier le prix de leur prestation fixé par leur client. Ils ne négocient pas véritablement leurs horaires de travail sinon ils peuvent être éjectés des plateformes. Ils se retrouvent comme des salariés sans ouverture de droits à l'assurance chômage, à la formation. »

Afin de tenter de réduire ces risques de polarisation et de creuser les inégalités au sein de la population active, les économistes de l'organisation ont établi plusieurs recommandations. Le premier étant la formation. La France a un statut particulier dans l'étude car elle dépense beaucoup pour la formation professionnelle, mais forme peu en comparaison d'autres pays. Un tiers des salariés ont accès à une formation chaque année. C'est trois fois moins pour les personnes peu qualifiées, qui sont notamment dans les emplois qui risquent d'être automatisés.

Du côté des contrats courts, « il faut réduire les incitations à recourir à ces contrats, que ce soit du côté des employeurs ou du côté des salariés. Une des grandes incitations à recourir à ce type de contrat, c'est l'assurance chômage en France. C'est une forme de subvention aux contrats très courts tant du côté des travailleurs que du côté des entreprises. Les travailleurs peuvent ouvrir des droits très tôt en France dès quatre mois de travail. C'est un système relativement protecteur, mais cela permet d'entrer dans un carrousel de contrats courts. Il faut réformer ce système en donnant des bornes ».⁴⁴

⁻ http://www.cepremap.fr/depot/2017/06/Opuscule_CEPREMAP43-Emploi_Productivite.pdf





⁴⁴ L'OCDE alerte sur la qualité des emplois – adapté de :

 $^{- \}frac{\text{https://www.euractiv.fr/section/economie/news/locde-tire-la-sonnette-dalarme-sur-la-qualite-des-emplois/}{\text{Pour en savoir plus:}} \\$

⁻ http://www.oecd.org/fr/emploi/perspectives/

⁻ https://www.oecd.org/fr/emploi/qualite-de-l-emploi.htm

7 types de TPE selon les modalités en temps de travail⁴⁵

Davantage de salariés à temps partiel et une durée de travail hebdomadaire plus longue pour les salariés à temps complet que dans les autres entreprises, telles sont les deux grandes caractéristiques du temps de travail observables dans les TPE.

En partenariat avec André Letowski:



⇒ Une approche globale

En France, en 2015, **4 075 000 personnes travaillent dans 1 062 000 TPE**, selon l'enquête Acemo TPE de 2016 portant sur les entreprises ou unités légales du secteur marchand non agricole. **Les 3/4 des personnes travaillant dans les TPE sont des salariés** (dont 87% en CDI), et le quart restant des nonsalariés. On y trouve plus d'employés et d'ouvriers que dans les autres entreprises (56 et 23% vs 44 et 19) et moins de cadres (dont des chefs d'entreprise salariés) et de professions intermédiaires (15 et 6% vs 24 et 13).

Noter qu'en 2017, 22% des TPE ayant pris des dispositions sur le temps de travail l'ont fait en concertation avec les salariés.

21% des TPE sont ouvertes le dimanche (226 000) ; ces dernières, comparées aux autres TPE ont en moyenne une effectif plus nombreux (4,4 vs 3,7), emploient plus de temps partiel (34% vs 27), de CDD (18% vs 12), et plus de femmes (56% vs 46); 46% des salariés y font des heures supplémentaires (vs 38).

⇒ 7 profils distincts de TPE.

- ♦ TPE employant quasi exclusivement en CDI et à temps complet (28%): 96% des salariés sont en CDI, et 96% à temps complet. 2,7 personnes y travaillent en moyenne, contre 3,8 pour l'ensemble des TPE. Elles ont peu recours aux heures supplémentaires (7% de leurs salariés à temps complet en ont effectué en 2015, contre 40% sur l'ensemble des TPE). Les entreprises ayant ce profil travaillent un peu plus souvent dans le secteur des services aux entreprises que la moyenne des TPE (31% contre 23), et aussi dans les activités d'agence immobilière. Elles comptent plus de cadres (24% contre 15 pour las autres TPE).
- ♦ TPE de grandes tailles et aux usages du temps de travail diversifiés (22%), avec en moyenne un effectif de 6,4 personnes contre 3,8 dans l'ensemble des TPE). Ces entreprises utilisent donc à la fois des CDD (10%) et le temps partiel (30%) dans des proportions proches de la moyenne des TPE. La durée de travail hebdomadaire (36,1 heures) et les heures supplémentaires qu'effectuent leurs salariés sont elles aussi proches de la moyenne des TPE.

Ces grandes TPE emploient autant d'hommes que de femmes, avec une répartition socioprofessionnelle moyenne et sans réelle spécificité sectorielle – à l'exception d'une légère surreprésentation du secteur du commerce (27% contre 22 en moyenne dans les TPE), due aux pharmacies.





⁴⁵ Adapté de "Le temps de travail dans les TPE : 7 profils de très petites entreprises identifiés" Dares Résultats N°020, avril 2019. A lire sous : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/dares resultats temps travail tpe.pdf

♦ TPE employant uniquement des salariés à temps partiel (16%): ces TPE sont de petite taille (2,3 personnes, contre 3,8 en moyenne); dans la majorité des cas, les salariés sont en CDI (emploi stable). Cette situation est cohérente avec la montée en charge du travail à temps partiel dans les années 1980 et 1990 : il concernait moins de 10% des salariés au début des années 1980, pour près de 20% aujourd'hui dans l'ensemble de l'économie, et même 28% en 2015 au sein des TPE

Ces TPE emploient majoritairement des femmes (74% contre 48) et plus qu'ailleurs des employés (76% contre 56).

Leur activité est notamment en lien avec les tâches d'administration de l'entreprise telles secrétariat, gestion, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la santé (cabinets médicaux), des services aux particuliers et des associations, en particulier sportives. Ces secteurs couvrent 39% de cette classe (vs 19).

♦ TPE recourant massivement aux heures supplémentaires (14% des TPE): 93% des salariés à temps complet en effectuent, contre 40% en moyenne dans les TPE (en moyenne, plus de 200 heures supplémentaires par an et par salarié contre 52 heures dans l'ensemble des TPE); pour 65% de ces salariés, la durée collective de travail hebdomadaire est supérieure à 35 heures (vs 34%). Les temps complets et les CDI sont surreprésentés dans ces TPE (respectivement 90 et 93%).

Ces TPE emploient plutôt des hommes (68% contre 52) et des ouvriers (42% contre 23).

Elles sont plus présentes que les autres TPE dans l'artisanat, notamment dans le secteur de la construction — maçonnerie, menuiserie, électricité, peinture — (28% contre 14), et dans celui des transports — transport de fret, notamment.

♦ TPE recourant principalement aux CDD (9%): leurs salariés travaillent dans le cadre d'un CDD (75%, contre 13 en moyenne dans les TPE).

Ces TPE sont particulièrement actives dans les services aux particuliers (26% contre 12), et notamment dans les activités de coiffure, soins de beauté, celles de services au domicile des particuliers, dans les activités associatives, les arts du spectacle vivant ou encore dans les services d'aménagement paysager.

Les raisons mises en avant de recourir au CDD sont la règlementation jugée trop contraignante dans le cas d'embauche en CDI, la difficulté d'évaluer les compétences du salarié recruté au seul moment de l'entretien d'embauche, et de marchés fluctuants.

♦ TPE très régulièrement ouvertes le dimanche (9%), c'est-à-dire plus d'un dimanche sur deux dans l'année.

Les salariés de ces TPE sont majoritairement des employés (72%), principalement dans le commerce (boulangeries, pâtisseries, charcuteries, restaurants, hôtels, bars) et les services directs aux particuliers.

♦ TPE où la plupart des salariés sont au forfait en jours (2% des TPE) : 76% des salariés sont concernés (vs 2 pour les autres TPE).

Les cadres y sont surreprésentés dans ces TPE (63% contre 15 en moyenne), en particulier les cadres administratifs et commerciaux.

Ces TPE sont particulièrement présentes dans le secteur des services aux entreprises (52% contre 23), notamment dans les activités de conseil – pour les affaires, informatique – et dans les activités de pilotage d'entreprise – sièges sociaux, holdings.







LA RENCONTRE « ENSEMBLE, VALORISONS LES TERRITOIRES! »	. 51
EXEMPLE INSPIRANT : ENVIES D'ALLIANCES — PAYS D'AIX ASSOCIATIONS	. 52
EXEMPLE INSPIRANT : CLUB FACE PARIS	. 53
LA JOURNEE DES INITIATIVES TERRITORIALES POUR L'EMPLOI	. 54
LE SUCCES DES TERRITOIRES ZERO CHOMEURS DE LONGUE DUREE	. 55



La Rencontre « Ensemble, valorisons les territoires ! »⁴⁶



Source: Le RAMEAU

La 5^{ème} Rencontre des pionniers des Alliances en territoire a réuni le 26 juin plus d'une centaine des « catalyseurs territoriaux » qui animent localement la co-construction territoriale.

Après une table ronde passionnante sur le rôle des territoires dans les mutations de l'intérêt général en France, un atelier sur l'évaluation a permis de mieux qualifier les enjeux et les pratiques déjà existantes pour rendre compte de la valeur du mouvement d'alliances innovantes face aux défis des territoires.

<u>Un parcours de (re)découverte de la diversité des territoires</u> a ensuite permis à chacun d'appréhender la richesse de nos régions, les fragilités et priorités de co-construction territoriale, les outils au service des territoires ainsi que la diversité des « catalyseurs territoriaux », tant dans leurs actions que dans leur profil.

Une session de co-développement entre catalyseurs territoriaux, élus, entreprises, investisseurs sociétaux et chercheurs a ensuite permis d'identifier comment mieux valoriser les dynamiques locales. Elle a aussi permis de tirer des enseignements selon les spécificités des territoires (ruraux, villes moyennes, quartiers politique de la ville et métropoles).

Pour finir, une présentation des nouveaux outils au service des territoires a permis d'éclairer sur la complémentarité entre ceux qui donnent des données territorialisées (<u>Observatoire des territoires</u>, <u>centre de ressources COSOTER</u>, <u>Carrefour des innovations sociales</u>, <u>Observatoire des partenariats</u>...), ceux qui permettent de s'informer, se former et agir grâce à un accompagnement en ligne et/ou physique (<u>Territoires Conseils</u>, <u>CNFPT</u>, <u>HubEss</u>, <u>DLA</u>, plateforme « <u>L'innovation territoriale</u>

^{- &}lt;u>Le dossier « Intérêt général : un concept en mutation »</u> (Juris Associations, mars 2019).





 $^{^{46}}$ Pour en savoir plus sur « La Rencontre « Ensemble, valorisons les territoires ! », vous pouvez consulter :

⁻ Article de LOCALTIS « La co-construction, levier de transformation des territoires » : https://www.banquedesterritoires.fr/la-co-construction-levier-de-transformation-pour-les-territoires?pk campaign=newsletter quotidienne&pk kwd=2019-06-26&pk source=Actualit%C3%A9s Localtis&pk medium=newsletter quotidienne

⁻ Article et vidéos de Territoires Audacieux : https://www.territoires-audacieux.fr/2019/07/03/bilan-5eme-rencontre-des-pionniers-des-alliances-en-territoire/

<u>en actions</u>! », …), et les médias qui permettent de valoriser les dynamiques territoriales (<u>Localtis</u>, <u>CareNews</u>, <u>Territoires audacieux</u>, …).

C'est renforcé par les échanges, avec beaucoup de pistes concrètes en tête, que les « catalyseurs territoriaux » et leurs partenaires présents (Caisse des Dépôts, CGET, Fondation RTE, Fédération nationale des Caisses d'Epargne, …) sont repartis avec la volonté « d'agir ensemble pour valoriser les territoires !».

Exemple inspirant: Envies d'Alliances – Pays d'Aix Associations





Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix, Pays d'Aix Associations souhaite jouer pleinement son rôle de tête de réseau et a lancé en 2016 ENVIES D'ALLIANCES pour déployer la partie de sa mission qui est celle de mieux faire travailler les associations entre elles et de créer un espace de dialogue et d'échanges avec leurs parties prenantes du territoire, les collectivités et les entreprises.

L'Objectif est clair : il s'agit pour Pays d'Aix Associations de devenir à terme un véritable « catalyseur territorial » au service des Associations. Autrement dit, aider à co-construire des relations équilibrées, durables, à forte utilité sociale et présentant un modèle économique pérenne, entre acteurs du territoire.

4 territoires de projets sur 3 thématiques ont été sélectionnés :

- O Territoire du Pays d'Aix : Culture & Art Élaborée autour de l'enjeu spécifique aixois d'élaboration d'un indice de positivité, et d'un label d'attractivité de la Ville, cette expérimentation d'Envies d'Alliances a notamment pour ambition de faire émerger les enjeux de développement des petites associations culturelles. Il s'agit de démontrer également, à travers différentes alliances, l'empreinte économique et la capacité à être force de proportion et facteur d'attractivité de ces petites associations culturelles.
- O Venelles et Gardanne Silver économie et numérique L'expérimentation Envies d'Alliances souhaite impliquer entreprises et associations, mais également l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le champ de la « silver économie » dans les nombreux défis d'innovation sociétale qui en découlent : aménagement de l'habitat, logement, sport et bien-être, santé et prévoyance, mobilité, domotique...
- o Pertuis Val de Durance : Économie Circulaire et Agriculture durable Envies d'Alliances souhaite travailler, dans le cadre d'un partenariat fort avec le Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon, déjà très actif dans la partie Sud du massif du Luberon et le long de la Durance, à l'accompagnement de la mutation vers l'économie circulaire sur ce territoire.





Les 3 chiffres

- 4: un projet expérimental sur 4 ans (2017-2020)
- o 3:3 territoires de projets / 3 enjeux majeurs de territoire
- o 17: 17ème objectif du DD, partenariats pour la réalisation des objectifs

Envie d'Alliances, pour une logique collaborative de création de valeur(s)



Exemple inspirant : Club FACE Paris



Face Paris, club d'entreprises constitué en association et rattaché à la Fondation Agir Contre l'Exclusion, regroupe des entreprises engagées qui se mobilisent pour innover et agir en faveur de l'inclusion sociale sur leur territoire avec la collectivité, les institutionnels et les structures expertes.

Pour se développer et poursuivre ses actions d'intérêt général, Face Paris doit attirer davantage d'entreprises notamment sur les **grandes thématiques** suivantes :

- Promouvoir l'alternance pour tous et avec un focus sur l'accès des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme en lien avec #osons l'apprentissage et l'alternance
- Faciliter l'accès à l'entreprise des personnes de plus de 45 ans au chômage par des demi-journées de rencontre. L'enjeu est d'accompagner plus de 400 personnes chaque année
- Renforcer l'accompagnement des réfugié.e.s en impliquant les entreprises par des sessions présentation de leur activité, des conversations professionnelles notamment
- Développer le parrainage en tant que levier performant pour toute personne en recherche d'emploi.
 L'objectif est de proposer plus de 150 parrainages

3 chiffres:

- o 1 grande action #osons l'apprentissage et l'alternance avec 1800 personnes inscrites
- o 450 entreprises et salarié.e.s engagé.e.s
- 10 programmes mobilisant l'entreprise pour les femmes, les 45 et+, les réfugiés, les jeunes sans qualification





La Journée des initiatives territoriales pour l'emploi



Source : Ministère du Travail

Pour la sixième année, le Ministère du travail a organisé la Journée des initiatives territoriales pour l'emploi (Jite) le 27 juin dernier. La Jite permet de témoigner, dans un format dynamique et participatif, de la capacité d'une multitude d'acteurs locaux, tant publics que privés, à se mobiliser ensemble pour l'emploi, les compétences et le développement économique, en innovant, en dépassant les cloisonnements et en coordonnant les énergies et les financements.

Cette Journée est constituée de lieux d'échanges pour valoriser des démarches et des partenariats territoriaux fructueux ; développer des communautés d'échanges et de pratiques ; et nourrir l'action publique et trouver des solutions adaptées au plus proche des spécificités territoriales.

Des projets sélectionnés⁴⁷ ont été présentés autour de trois thématiques :

- les entreprises engagées dans une démarche inclusive et d'innovation ;
- les outils au service de l'inclusion avec, notamment, l'apport du digital pour des formations et des emplois connectés ;
- les réponses des entreprises aux défis des compétences transversales et des métiers de demain.

Nouveauté de cette 6^e édition, le carrefour de l'inclusion a favorisé, au travers de 4 corners dédiés, des rencontres d'acteurs portant des démarches pour :

- mutualiser les besoins à temps incomplet des entreprises et sécuriser les parcours des salariés: les parcours qualifiants des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), l'emploi partagé des groupements d'employeurs;
- construire des passerelles entre les structures de l'insertion par l'activité économique ou les entreprises adaptées et les entreprises « classiques » ;
- échanger sur les actions concrètes des entreprises mobilisées dans le cadre du plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle, en matière de développement des compétences, d'orientation et d'accès au marché du travail, notamment de publics les plus éloignés de l'emploi;

https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/ite/jite/jite2019

https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/ite/jite/article/catalogues-des-projets-presentes-a-la-jite

 $\underline{\text{https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/ite/carto-ite}}$





 $^{^{47}}$ Pour en savoir plus sur la Journée des initiatives territoriales pour l'emploi 2019, consultez :

 recruter avec un « réflexe » diversité : intégrer les personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville, construire une approche d'égalité entre les femmes et les hommes ou encore recruter des personnes en situation de handicap.

Dans son allocution, Muriel Pénicaud, Ministre du travail, a partagé ses convictions que « nul n'est inemployable », en particulier « les talents, les vies empêchés » de personnes situées dans des territoires fragiles, à l'instar de Quartiers Politique de la Ville. Fort de ses 40 ans d'expérience, la Ministre s'est dite convaincue que « le social pour le social et l'économique pour le financier ne sont plus durables ». La solution, selon elle, consiste à « relier le social et l'économique pour une croissance durable, pour articuler et faire converger une création de valeur économique et sociale ».

Pour y parvenir, elle a souligné la mise en œuvre du Plan d'Investissement pour les Compétences⁴⁸ doté de 15 milliards d'euros, pour les jeunes et les demandeurs d'emploi, piloté par Jean-Marie Marx, Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi. Dans le domaine de l'insertion, des orientations prioritaires sont exprimées, comme l'illustre le doublement de places en Entreprises Adaptées, passant de 40 à 80 000 en l'espace de 4 ans, avec un nouveau modèle économique. Le rapport du Conseil National pour l'Inclusion dans l'Emploi, piloté par Thibault de Guilluy, va rendre public prochainement ses recommandations.

Par ailleurs, elle a précisé le rôle de facilitateur et de développeur de l'Etat sur les territoires, coordonné par les préfets au sujet de la mobilité et du logement, et amplifié par le lancement de 70 clubs d'entreprises « La France, une chance » d'ici fin juillet, dans le cadre de la mission définie par le Président de la République.

Le succès des Territoires zéro chômeurs de longue durée

Créer du lien social, remettre les territoires au cœur de l'action collective, faire des personnes privées durablement d'emploi les premiers acteurs de la transformation économique, sociale et écologique sont autant de défis relevés par les Territoires zéro chômeur de longue durée. Aujourd'hui, plusieurs des dix territoires ciblés par cette initiative sont proches de « l'exhaustivité », c'est-à-dire d'avoir proposé à toutes les personnes chômeuses de longue durée volontaires une solution.

C'est suite à une rencontre avec ATD-Quart Monde, alors qu'il était encore au Parlement et qu'il portait la loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée votée à l'unanimité, que Laurent Grandguillaume a créé en 2016 Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). Il en est désormais le Président. Cette initiative a été lancée en collaboration avec des acteurs de la lutte contre la pauvreté (ATD-Quart Monde, Emmaüs France, le Secours catholique, le Pacte civique, et la Fédération des acteurs de la solidarité) dans le but d'éradiquer le chômage de longue durée, en réaffectant les coûts du chômage, et en s'appuyant sur l'innovation territoriale et la création d'activité.

On compte aujourd'hui en France, plus de 2,5 millions de chômeurs de longue durée (c'est-à-dire au chômage depuis plus d'un an), soit près d'un chômeur sur deux. Parmi eux, 900 000 personnes sont au

 $^{{\}color{red}^{48}} \ \underline{\text{https://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/plan-d-investissement-dans-les-competences/}$





chômage depuis plus de trois ans. Le chômage est, par ailleurs, souvent synonyme d'exclusion sociale et territoriale.

Le projet TZCLD a pour but de créer ou de s'appuyer sur des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour proposer des CDI rémunérés au smic aux personnes durablement privées d'emploi dans le territoire. Il s'appuie sur le financement d'une partie des emplois supplémentaires via la réorientation des coûts de la privation d'emploi et sur le développement d'un modèle économique durable.

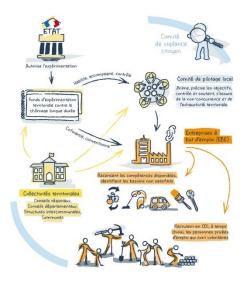
Les entreprises de l'ESS répondent à des besoins concrets des territoires, non encore satisfaits car peu solvables. Leurs activités viennent donc en supplément d'activités existantes. En aucun cas, les entreprises à but d'emploi (EBE) ne concurrencent les entreprises présentes dans le bassin d'emploi.

Les Territoires Zéro-chômeurs longue durée reposent sur plusieurs principes qui fondent leur engagement:

- « Personne n'est inemployable. » Les acteurs du projet appliquent la non-sélection. Pour y parvenir, TZCLD développe de nouvelles médiations sociales en allant faire connaître le projet en porte-à-porte.
- « Le manque d'argent ne peut être un argument face au chômage longue durée. » Le coût du chômage de longue durée représente plus de 40 milliards d'euros par an pour l'État et les collectivités locales, soit 18 000 euros par an et par personne.
- « Ce n'est pas le travail qui manque, mais l'emploi. » Dans chaque territoire, il existe des besoins non satisfaits et des activités utiles à développer.

En outre, le lancement de l'expérimentation a nécessité la création d'un comité local rassemblant tous les acteurs : institutions locales, services de l'État, entreprises, acteurs de l'insertion, associations, etc. Le comité local répond à trois objectifs : construire et entretenir le consensus local autour du projet, identifier les personnes privées durablement d'emploi et identifier les travaux utiles en vue de créer et identifier des entreprises à but d'emploi.

Figure : mécanisme des Territoires Zéro-chômeur de Longue durée



Source: TZCLD



Le RAMEAU



56

Deux ans après son lancement, le projet a mené à la création de plus d'une dizaine d'entreprises dans dix territoires expérimentaux (Paris, Tourcoing, Thiers, Villeurbanne, etc. ainsi que des territoires ruraux ou périurbains), et l'embauche de plus de 800 personnes en CDI dans des territoires de 5 000 à 10 000 habitants. Aujourd'hui, plusieurs des dix territoires d'expérimentation sont proches de l'exhaustivité. Plusieurs entreprises créées ont déjà un effectif supérieur à 100 salariés. L'une d'entre elles, à Prémery en Bourgogne, est devenue la première entreprise du territoire en nombre d'emplois.

Les activités qui sont développées sont très variées et répondent à des besoins non satisfaits du territoire : exploitation du bois, maraîchage en lien avec les agriculteurs locaux, permaculture et circuits courts, économie circulaire avec création de recycleries, activités du type interstitiel en lien avec les artisans et les petites entreprises locales, développement de commerces de proximité et de services en lien avec les commerçants existants, nouvelles mobilités et activités liées à transition énergétique,...⁴⁹

⁻ https://www.la-croix.com/Economie/Social/Lexperimentation-zero-chomeur-longue-duree-etre-etendue-2019-05-24-1201024277





⁴⁹ Le succès des Territoires zéro chômeurs de longue durée – adapté de :

^{- &}lt;a href="https://archipel-media.com/une-experimentation-sur-10-territoires-francais-pour-lutter-contre-le-chomage-de-longue-duree">https://archipel-media.com/une-experimentation-sur-10-territoires-francais-pour-lutter-contre-le-chomage-de-longue-duree
Pour en savoir plus:

https://www.tzcld.fr/

⁻ https://www.lecese.fr/travaux-publies/exp-rimentation-territoires-z-ro-ch-mage-de-longue-dur-e-conditions-de-r-ussite



RAPPORT DE L'IPBES SUR LA BIODIVERSITE : ALERTE ROUGE	. 59
LE RECYCLAGE MONDIAL BOULEVERSE PAR LA CHINE	. 60
UNION EUROPEENNE : LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ONT DIMINUE FORTEMENT EN 2018	
EMISSIONS DE METHANE : UNE CROISSANCE INQUIETANTE ET INEXPLIQUEE	. 63



Rapport de l'IPBES sur la biodiversité : alerte rouge

S'il pouvait encore subsister un doute, il n'est définitivement plus permis. « La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier », alerte le rapport définitif de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dévoilé lundi 6 mai en marge du G7 de l'Environnement.

Ce document de 1800 pages, approuvé l'avant-veille à Paris au palais de l'Unesco par les représentants de 132 gouvernements, alerte sur l'accélération de la perte de biodiversité: environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui bel et bien menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies. « *Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier* », a lancé Sir Robert Watson, le président de l'IPBES . Il faut noter qu'à eux seuls les insectes représentent plus des deux tiers de l'ensemble des espèces (5,5 millions) et que 10 % d'entre elles sont jugées menacées. Le taux est donc plus élevé pour le reste de la faune et de la flore sauvage. Sur les 97 000 espèces évaluées avec précision par l'Union internationale pour la conservation de la nature, un quart sont en réalité en « liste rouge », c'est-à-dire en danger de disparition.

Un cri d'alarme rendu audible aux Etats par le « Résumé pour les décideurs politiques » de 39 pages qui leur livre les leviers d'actions possibles pour éviter la sixième extinction de masse qui s'annonce. Cinq facteurs y contribuent fortement, sur lesquels il va falloir fortement influer. Il s'agit, par ordre décroissant :

- des changements d'utilisation des terres (agriculture, urbanisation),
- de la surexploitation des espèces,
- du changement climatique,
- de la pollution
- de la multiplication des espèces invasives.

Le tout sur fond de croissance démographique accélérée avec 11,4 milliards d'humains attendus en 2100 et la hausse de leur consommation dans les pays émergents.

La faute aussi à la finance et aux investissements. Pas moins de 70 % des navires impliqués dans la pêche illégale et la surexploitation des océans sont financés par des fonds domiciliés dans des paradis fiscaux. Par ailleurs, près des deux tiers (68 %) des capitaux investis dans la culture du soja et l'élevage bovin « qui transforment l'Amazonie » sont étrangers. Les systèmes actuels « favorisent largement des activités privées préjudiciables pour l'environnement », estiment les experts de l'IPBES qui proposent « d'éliminer les subventions néfastes ».

A moins d'un « changement transformateur », préviennent-ils encore, « les tendances négatives sur la nature se poursuivront jusqu'en 2050 ». Les systèmes alimentaires doivent être revus de fond en comble et faire la part belle aux « principes agro-écologiques », à « l'aménagement des paysages et des technologies d'intensification durable », sans que cela empêche de répondre au défi de nourrir l'humanité. Sur la pêche, les experts de l'IPBES prônent « des quotas de prises, une limitation de l'effort





de pêche et des moratoires ». Il faut aussi « réduire la demande pour les produits animaux », en premier lieu la viande, dont la production accapare une part importante des terres agricoles et génère des gaz à effet de serre, insistent-ils.

D'ores et déjà, il est clair que la plupart des objectifs que la communauté internationale s'était fixés en 2010, lors de la conférence de la Convention sur la diversité biologique d'Aichi, au Japon, ne seront pas atteints. Il s'agissait notamment de faire en sorte que, d'ici à 2020, « le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels [soit] réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro », et que « l'état de conservation des espèces menacées [soit] amélioré ». A l'exception du développement d'aires marines et terrestres protégées, pour lesquelles les avancées sont réelles, la situation n'a fait en réalité que se dégrader.

On ne pouvait adresser plus solennel avertissement aux ministres réunis au G7 Environnement de Metz. Deux jours de discussions, pendant lesquels les Etats membres de ce club et plusieurs pays invités auront travaillé à des initiatives « concrètes » comme la protection des grands singes et des coraux au travers d'une « charte de la biodiversité ».

Dans son rapport, l'IPBES ne définit pas d'objectif aussi clair et mesurable que celui qui, dans le domaine du climat, vise à ne pas dépasser 2 °C – et si possible 1,5 °C – de réchauffement. Telle sera la tâche des Etats qui se retrouveront, fin 2020, à Kunming, en Chine, pour la 15 ème conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique. ⁵⁰

Le recyclage mondial bouleversé par la Chine

Pour ne plus être la première destination mondiale du recyclage, la Chine a banni début 2018 l'importation de plastiques et de plusieurs autres catégories de déchets qu'elle recyclait jusqu'alors. Des montagnes de déchets qui s'entassent dans les pays occidentaux aux villes d'Asie du Sud-Est qui croulent sous les emballages importés, le circuit du recyclage mondial est en crise depuis que la Chine a décidé de ne plus être la poubelle du monde.

Les déchets plastiques des pays développés ont commencé à être redirigés massivement vers plusieurs pays d'Asie du Sud-Est où des industriels chinois du recyclage ont transféré leurs activités. La Malaisie a été la plus affectée. Le pays est devenu une destination de choix pour les industriels. Résultat, les importations de plastique du pays ont triplé depuis 2016 pour atteindre 870 000 tonnes l'an dernier, selon des données officielles.

Dans la petite ville de Jenjarom, près de Kuala Lumpur, les usines de retraitement de plastique ont poussé comme des champignons, et se sont mises à émettre des fumées toxiques. Des montagnes de plastique parsèment le paysage. On y trouve toutes sortes de déchets, emballages alimentaires, bidons de lessives ou sacs en plastique venant de France, d'Allemagne, voire des États-Unis ou du Brésil.

Après de nombreuses plaintes sans réponse, les autorités ont finalement agi. Des usines ont fermé et les permis d'importation de plastique ont été gelés temporairement. En septembre, 33 usines avaient

⁻ https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/les-chiffres-alarmants-de-la-disparition-de-la-biodiversite-1016579





⁵⁰ Rapport de l'IPBES sur la biodiversité : alerte rouge – pour en savoir plus :

⁻ https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/05/06/un-million-d-especes-en-danger-d-extinction 5458785 3244.html

https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/biodiversite-les-experts-exhortent-les-politiques-a-destransformations-radicales-1016477

fermé à Jenjarom et la qualité de l'air s'est améliorée même si les amoncellements de plastique sont restés. Les défenseurs de l'environnement pensent que les opérations de recyclage ont été déplacées ailleurs.

Pour les pays occidentaux, qui se reposaient sur la Chine, chercher de nouvelles destinations capables de retraiter leur trop plein de déchets est aussi un casse-tête. Alors que les industriels du recyclage estiment souvent que les coûts sont trop élevés pour retraiter les déchets dans leur pays d'origine, certains ont eu recours aux décharges ou aux incinérateurs faute de mieux.

La ville d'Adelaide, dans le sud de l'Australie, qui expédiait l'essentiel de ses déchets en Chine, retraite désormais sur place 80 % de ses détritus, la plupart des déchets restants étant envoyé en Inde.

En Chine, les importations de plastique ont chuté de 600 000 tonnes par mois en 2016 à 30 000 tonnes par mois en 2018, selon les chiffres d'un nouveau rapport de Greenpeace et de l'ONG Alliance globale pour les alternatives à l'incinération (GAIA). Des zones entières dédiées au recyclage ont été abandonnées.

Si la Malaisie, la Thaïlande et le Vietnam, premiers pays visés par les industriels, ont pris des mesures pour limiter les importations de plastique, les flux ont été redirigés vers d'autres pays moins régulés, comme l'Indonésie et la Turquie, selon un nouveau rapport de Greenpeace et de l'ONG Alliance globale pour les alternatives à l'incinération (GAIA).

Mais alors que 9% seulement du plastique produit est recyclé, la seule solution à long terme est de fabriquer et de consommer moins de plastique, plaide Greenpeace. L'Union européenne tente de prendre sa part en agissant à la racine : produire moins de déchets. C'est notamment l'objectif de la directive européenne visant à interdire d'ici 2021 les plastiques à usage unique (pailles, couverts jetables...) qui ne sont de toute façon pas recyclables dans leur majorité. ⁵¹

Union Européenne : les émissions de gaz à effet de serre ont diminué fortement en 2018

Les bonnes nouvelles sur le front climatique sont suffisamment rares pour être soulignées. Alors que les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) provenant de la combustion d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) ont encore cru en 2018 dans le monde, elles ont diminué de 2,5% dans l'Union européenne (UE) comparé à 2017, selon les premières estimations de l'office statistique Eurostat publiées mercredi 8 mai.

Une lueur d'espoir dans un tableau qui se noircissait dernièrement : l'Europe avait connu une hausse de ces rejets en 2017 (+ 1,8 %) et en 2015 (+ 0,7 %), interrompue par une très légère baisse en 2016 (- 0,4 %). Or ces émissions sont la principale cause du réchauffement climatique d'origine humaine.

⁻ https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/le-recyclage-mondial-en-plein-chaos-depuis-que-la-chine-a-ferme-sa-poubelle_133137





⁵¹ Le recyclage mondial bouleversé par la Chine – pour en savoir plus :

⁻ https://www.lopinion.fr/edition/economie/recyclage-l-occident-ne-sait-plus-envoyer-dechets-plastiques-188428

⁻ https://www.francetvinfo.fr/monde/chine/le-recyclage-mondial-en-plein-chaos-depuis-que-la-chine-ne-veut-plus-etre-la-poubelle-du-monde 3411297.html

Selon un représentant de la Commission, cette baisse s'explique par un recours accru aux énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien, solaire, biomasse) dans la production d'électricité au détriment du charbon et du gaz naturel, qui accusent un déclin.

De plus en plus d'Etats membres se sont engagés dans une sortie du charbon (la France a annoncé fermer ses centrales en 2022, le Royaume-Uni en 2025, les Pays-Bas en 2029). La consommation d'énergie pour le chauffage et la climatisation a également diminué entre 2017 et 2018. En revanche, les émissions liées aux transports, en hausse ces dernières années dans un contexte de prix bas des carburants, « demeurent préoccupantes ».

Ces bons résultats cachent toutefois de grandes disparités. Dans le détail, vingt des vingt-huit Etats membres enregistrent une diminution de leurs émissions, essentiellement le Portugal (-9% par rapport à 2017), la Bulgarie (-8,1%), l'Irlande (-6,8%), l'Allemagne (-5,4%) et les Pays-Bas (-4,6%). A contrario, huit pays voient leurs rejets augmenter, en particulier la Lettonie (+8,5%), Malte (+6,7%), l'Estonie (+4,5%), le Luxembourg (+3,7%) et la Pologne (+3,5%).

La France se classe un peu au-dessus de la moyenne, avec une baisse de 3,5 %. Une inversion de tendance notable (les rejets avaient augmenté de 3,2 % en 2017) grâce à un recours plus important aux renouvelables et à une baisse de la consommation d'énergie. Elle pèse pour 10 % des émissions de CO_2 de l'UE, de même que la Pologne et l'Italie, derrière le Royaume-Uni (11 %) et surtout l'Allemagne (22 %).

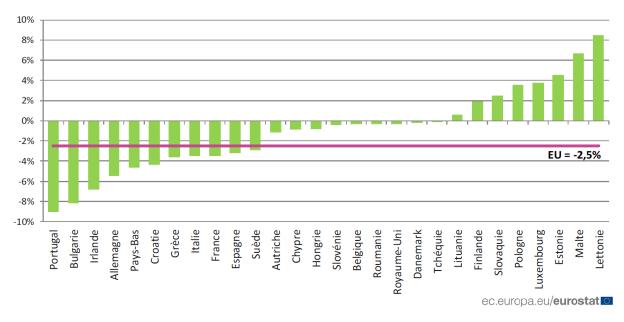


Figure: variation des émissions de CO₂ (2018/2017)

La Lettonie, malgré sa hausse record due à une consommation accrue de charbon et de gaz, n'a contribué qu'à hauteur de 0,2 % aux rejets. A noter que les chiffres d'Eurostat ne prennent pas en compte les émissions importées, liées aux produits fabriqués à l'étranger mais consommés sur le territoire européen; dans le cas français, cela minimise de plus d'un tiers l'empreinte carbone réelle.

« Grâce à cette baisse conséquente, les émissions sont revenues à leur niveau de 2014, indique Corinne Le Quéré, climatologue à l'université d'East Anglia (Royaume-Uni). C'est encourageant, mais il est trop tôt pour savoir si la trajectoire est la bonne, car des facteurs peuvent jouer d'une année sur l'autre. »





2018 a ainsi connu des températures élevées, surtout l'hiver, limitant l'usage du chauffage ; elle a également été marquée par un ralentissement de la croissance économique. Enfin, la production hydroélectrique s'était révélée particulièrement basse en 2017.

L'UE s'est engagée à réduire ses émissions de 20 % d'ici à 2020 par rapport à 1990 (un objectif atteint en 2016) et de 40 % d'ici à 2030. Cette trajectoire reste insuffisante pour respecter l'accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement sous les 2 °C et si possible 1,5 °C. Or, les Etats membres ne parviennent pas à s'accorder sur un accroissement de leurs efforts.

Le sujet a de nouveau été débattu lors d'un sommet européen sur l'avenir de l'Europe qui s'est tenu à Sibiu, en Roumanie, jeudi 9 mai. Neuf Etats (la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Lettonie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède) ont appelé l'UE à se fixer comme objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Mais la démarche n'a pas été soutenue par les pays de l'est, ni par l'Allemagne, qui préfèrent reporter la discussion après les élections européennes.⁵²

Emissions de méthane : une croissance inquiétante et inexpliquée

La quantité de méthane, le deuxième gaz à effet de serre en importance après le dioxyde de carbone (CO), augmente en effet de manière très rapide dans l'atmosphère, bien plus qu'anticipé par les climatologues. Des données récemment publiées par l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) montrent que les concentrations de méthane (CH₄) ont atteint un record en 2018, de quoi miner l'objectif de l'accord de Paris de limiter le réchauffement climatique bien en deçà de 2 °C.

Selon les chiffres de la NOAA, l'augmentation des taux de CH4 dans l'atmosphère s'est accélérée ces cinq dernières années, enregistrant une croissance deux fois plus élevée que sur la période 2007-2013.

Après une stagnation entre 2000 et 2007, la concentration de ce gaz a crû chaque année de 6 parties par milliard (ppb) entre 2007 et 2013, puis de 9 ppb/an entre 2013 et 2018. Elle a bondi à 10,8 parties par milliard en 2018, la seconde plus forte hausse depuis vingt ans.

La concentration atmosphérique de méthane atteint désormais 1866 parties par milliard, un taux inégalé depuis au moins 800 000 ans. Au final, le méthane contribue à hauteur de 20 % du réchauffement lié aux émissions de gaz à effet de serre anthropiques. La principale cause du dérèglement climatique reste le dioxyde de carbone, issu essentiellement de la combustion du pétrole, du gaz et du charbon, et dont la concentration bat également des records.

⁻ https://www.lesechos.fr/monde/europe/les-emissions-de-co2-en-baisse-en-europe-1017130



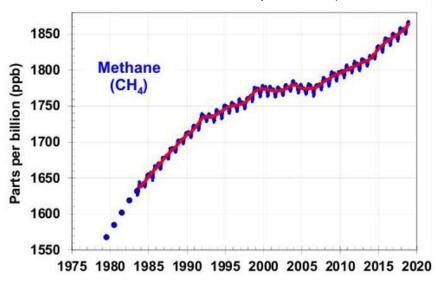


⁵² Union Européenne : les émissions de gaz à effet de serre ont diminué fortement en 2018 – pour en savoir plus :

https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/9779955/8-08052019-AP-FR.pdf/0439fbf6-8e7f-4d72-877d-f20043624d60

⁻ https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/05/10/pour-la-premiere-fois-en-quatre-ans-nette-baisse-des-emissions-de-co2-en-europe_5460296_3244.html

Concentration de méthane dans l'atmosphère depuis 1980 (en parties par milliard).



Source: NOAA.

Mais le méthane, émis quant à lui par la production de gaz naturel, l'agriculture, la gestion des déchets ou encore les zones humides, s'avère un gaz à effet de serre vingt-huit fois plus puissant que le gaz carbonique sur une période de 100 ans. Même si la durée de vie du CH_4 est largement inférieure à celle du CO_2 —il se dégrade en neuf ans environ—, la hausse de sa concentration constitue un gros problème pour le climat, d'autant plus inquiétant qu'on peine à en comprendre l'origine.

Différentes hypothèses, parfois controversées, sont avancées par les scientifiques pour expliquer cette flambée des émissions. Des experts ont d'abord évoqué le boom de l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste aux Etats-Unis dans les années 2000, dont les industriels ont notoirement sous-déclaré les fuites de méthane de leurs puits, ainsi que l'exploitation du charbon en Chine, qui a participé à l'augmentation des émissions depuis les années 2010.

L'essor de l'élevage a également été pointé, alors que le nombre et la taille du bétail s'accroissent en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Les rejets de ce secteur se sont avérés plus importants que prévu, liés aux phénomènes de fermentation lors du processus de digestion des animaux – en somme, les rots des vaches.

Nombre d'experts suspectent toutefois que ces sources « traditionnelles » d'émissions de méthane, d'origine humaine et naturelle (liée à la dégradation de la matière organique dans un milieu sans oxygène), n'aient contribué que marginalement à la brusque remontée du CH₄. « Cette hausse semble provenir des tropiques et des zones chaudes et tempérées de l'hémisphère Nord », estime ainsi Euan Nisbet, professeur des sciences de la Terre à l'université de Londres.

Selon une étude qu'il a publiée en 2016, l'une des clefs d'explication pourrait résider dans les zones humides tropicales et leur réponse au dérèglement climatique. « Les émissions de méthane augmentent à la fois avec la température et avec l'humidité. Or, sous l'effet du changement climatique, les zones humides deviennent plus chaudes et s'étendent, de sorte qu'elles pourraient relâcher plus de méthane », explique-t-il. Un cercle vicieux, ou une « rétroaction positive » en termes scientifiques,

Bulletin de veille et de capitalisation d'innovation sociétale – n°41 – Juillet 2019





puisque ce dégazage provoquerait un réchauffement accru de l'atmosphère, libérant encore plus de méthane.

Dernière possibilité : les émissions de méthane n'augmenteraient pas, mais sa destruction aurait ralenti dans l'atmosphère en raison de la diminution des puits naturels (qui oxydent et consomment le gaz). Actuellement, le CH₄ est dégradé sous l'action du radical OH (hydroxyle), qui apparaît sous l'effet du rayonnement solaire en présence de certains polluants. Sa concentration pourrait être en baisse, notamment en raison du succès des politiques de lutte contre la pollution de l'air dans certaines régions du monde.

En revanche, aucune observation n'a montré de hausse des émissions provenant du permafrost, ces sols glacés des hautes latitudes dont la fonte pourrait libérer dans l'atmosphère de grandes quantités de carbone piégées par le froid, sous forme de CO₂ et surtout de CH₄. Si elle n'est pas en cause dans la récente croissance des émissions de méthane, la zone reste toutefois une menace pour le climat.

Comment expliquer de telles incertitudes, alors que les émissions de CO2 sont, elles, correctement répertoriées ? La principale raison tient à la myriade de sources individuelles relâchant du méthane, difficiles à recenser et à quantifier. Les fuites liées à la production et à l'exploitation des énergies fossiles, ainsi que les rejets des bovins, s'avèrent également complexes à estimer.⁵³

⁻ https://www.earth-syst-sci-data.net/8/697/2016/





⁵³ Emissions de méthane : une croissance inquiétante et inexpliquée – pour en savoir plus :

⁻ https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/05/30/la-mysterieuse-et-inquietante-flambee-des-emissions-demethane 5469407 3244.html

⁻ https://www.esrl.noaa.gov/gmd/aggi/aggi.html

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES	67
A DECOUVRIR	68





Pour aller plus loin

Evènements clés

JUIN

26 au 28 juin 2019 Bonn, Allemagne

Resilient Cities 2019

https://resilientcities2019.iclei.org/

JUILLET

10 et 11 juillet 2019 Paris, France

Pact for Impact Summit

https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/communiquepresse-pact-impact-alliancemondiale-inedite-autour-leconomiesociale-et-solidaire-et

> 10 au 12 juillet 2019 Annecy, France

Atelier des Fondations

https://www.centre-francaisfondations.org/events/atelier-desfondations-2019

AOUT

27 au 29 août 2019 Hippodrome de Longchamp France

Rencontre des Entrepreneurs de France

https://www.medef.com/fr/universite -d-ete/accueil-2019 24-26 août 2019 Biarritz, France

Sommet du G7 https://www.elysee.fr/en/g7

SEPTEMBRE

5 & 6 septembre 2019 Paris, France

12^{éme} Forum Mondial Convergences

http://www.convergences.org/forum -mondial/

OCTOBRE

1^{er} octobre 2019 Paris, France

Restitution IMPACT Citoyen

http://www.lerameau.fr/

15 au 17 octobre 2019 Lille, France

World Forum de l'Economie Responsable

https://www.responsibleeconomy.org/fr/

16 au 18 octobre 2019 Accra, Ghana

Climate Chance Summit – Africa 2019

https://www.climatechance.org/en/climate-chanceafrica-summit-2019/ 17 octobre 2019 Paris, France

14^{ème} Forum National des Associations et des Fondations

http://www.forumdesassociations.com/

29 au 30 octobre 2019 Paris, France

OECD Forum on Green Finance and Investment 2019

http://www.oecd.org/cgfi/forum/

NOVEMBRE

6 au 8 novembre 2019 Niort, France

5° Forum National de l'ESS & de l'innovation sociale

https://www.forumess.fr/?PagePrincipale

7 et 8 novembre 2019 Madrid, Espagne

European Business and Nature Summit

https://naturalcapitalsummiten.wordpress .com/european-business-and-naturesummit/

24 et 25 novembre 2019 Paris, France

Journées des Territoires https://unadel.org/lunadel/





Pour aller plus loin

A découvrir

Impact social - Evaluer l'utilité sociale des financeurs de l'ESS, par l'Avise, l'Admical, l'ESSEC et Finansol



Cette publication s'articule autour de 2 questions structurantes : comment les financeurs d'activité sociale peuvent-ils mieux appréhender leurs spécificités ? Une vision commune de l'utilité sociale des financeurs est-elle possible ?

Vous y trouverez des éléments de réponse, comme un référentiel d'évaluation, proposé pour les mécènes comme pour les financeurs solidaires, avec des exemples d'indicateurs de moyens, de résultats et d'impacts associés.

Téléchargez <u>le rapport « Impact social – Evaluer l'utilité sociale des financeurs de l'ESS »</u>

ESS et création de valeur – Vers une nouvelle approche de l'impact social, par le Labo de l'ESS avec l'Avise et La Fonda



Ce rapport capitalise les différents travaux conduits lors de la troisième phase de l'étude « ESS et création de valeur » pilotée par l'Avise, la Fonda et le Labo de l'ESS. Il comprend un parallèle entre ESS et RSE dans leurs approches de la mesure d'impact social, 7 prérequis pour changer de point de vue sur la mesure d'impact social et analyse le cadre dynamique de la mesure d'impact.

Ce troisième rapport propose des pistes d'actions pour le renouvellement de la mesure d'impact social et permet, sur la base des travaux précédents, de proposer une réflexion construite sur un raisonnement pédagogique. Ce raisonnement recommande une meilleure appropriation du processus d'évaluation, afin de démontrer que la mesure d'impact social est avant tout bénéfique et au service des entités.

Téléchargez la publication « ESS et création de valeur – Vers une nouvelle approche de l'impact social »

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction: Diane ABEL, Colas AMBLARD, Marion BAUDIN, Dounia EL AFLAHI, Charles-Benoît HEIDSIECK, Alicia IZARD, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Bernard SAINCY & Yann ULLIAC

Maquette : Amélie FOURMY Crédit image : Freepik.com



